



HAL
open science

L'économie caprine du Massif des Bauges. Une activité interstitielle ancrée sur son territoire

Cyndie Perenzin, Christine de Sainte Marie, Claire Delfosse

► To cite this version:

Cyndie Perenzin, Christine de Sainte Marie, Claire Delfosse. L'économie caprine du Massif des Bauges. Une activité interstitielle ancrée sur son territoire. [Rapport de recherche] auto-saisine. 2007, 51 p. hal-01197718

HAL Id: hal-01197718

<https://hal.science/hal-01197718v1>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'économie caprine du Massif des Bauges

Une activité interstitielle ancrée sur son territoire



Synthèse



Cyndie PÉRENZIN^(1 et 2)
Christine de SAINTE MARIE⁽¹⁾
Claire DELFOSSE⁽²⁾

REMERCIEMENTS

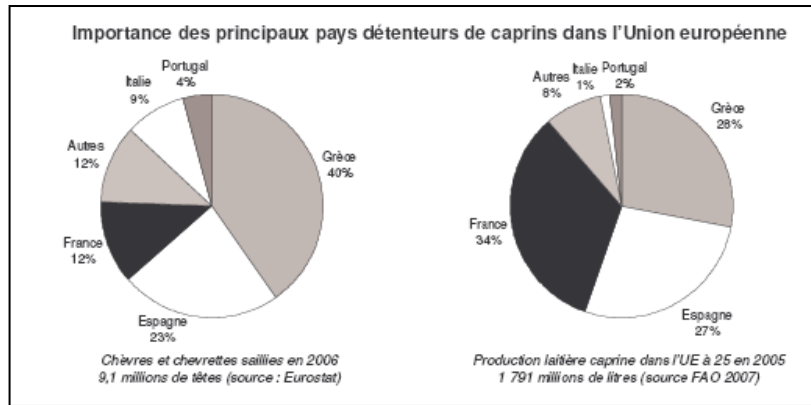
Ce travail est en grande partie le fruit d'échanges avec les chevriers du Massif des Bauges. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour le temps qu'ils nous ont accordé. Nous regrettons de n'avoir pu nous entretenir avec tous. Qu'ils veuillent bien nous pardonner.

Enfin, nous sommes gré à l'ensemble des acteurs du territoire qui nous ont ouvert leur porte, notamment Philippe Mestelan et Audrey Stucker du PNR du Massif des Bauges, Sébastien Breton, président du Syndicat du Chevrotin et Philippe Gauthier du Syndicat caprin de Haute-Savoie.

Photos couverture : Cyndie Pérenzin, INRA Ecodeveloppement / Lyon II

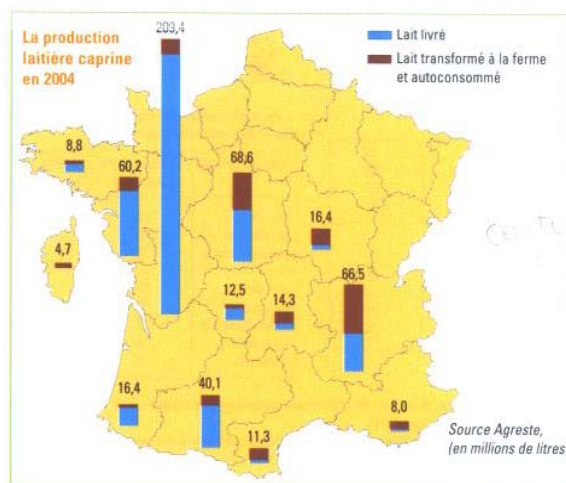
INTRODUCTION.....	2
1- PRESENTATION DE L'ETUDE.....	3
1-1. Cadre et objectifs.....	3
1-2. Méthodologie.....	3
1.2.1 Le terrain d'étude	3
1.2.2 La grille d'analyse.....	3
1.2.3 L'enquête	4
2 - LE TERRITOIRE AGRICOLE ENJEU DE DIFFERENTS USAGES	6
2-1. Un territoire agricole tourné vers les productions laitières bovines labellisées ...	6
2-2. Une surface agricole grignotée par l'urbanisation.....	6
2-3. L'élevage extensif, allié de la protection de la nature.....	7
3 - ANALYSE DES EXPLOITATIONS CAPRINES DU MASSIF DES BAUGES.....	8
3-1. Les élevages caprins du Massif des Bauges.....	9
3.1.1 La prédominance des alpagistes.....	9
3.1.1.1 Des élevages atypiques : l'alpage siège d'exploitation.....	9
3.1.1.2 L'été en alpage et l'hiver en fond de vallée	9
3.1.2. <i>Des herbagers.....</i>	10
3.1.3. <i>De rares éleveurs hors-sol.....</i>	10
3.2. Les espaces herbagers : usages et qualités.....	12
3.2.1 Le siège d'exploitation.....	12
3.2.2. Les prairies de pâture.....	12
3.2.3. Les prairies de fauche	12
3.2.4 Les prairies mixtes	12
3.2.5 Les alpages.....	12
3.2.6 Les « friches »	13
4. L'ELEVAGE CAPRIN ET SON INSCRIPTION TERRITORIALE	14
4.1. Des filières « internes » avec vente de proximité.....	14
4.1.1. Transformation fermière	14
4.1.2. Une commercialisation locale privilégiant les circuits courts	14
4.1.3. Une valorisation inégale selon les types de fabrication et de commercialisation	15
4.2. Des fromages à forte typicité hors des systèmes de labellisation.....	15
4.3. Une activité agricole ouverte à l'échange avec le public.....	17
4.4. Des systèmes d'élevage extensif favorables à la biodiversité	17
4.4.1. Sur les milieux naturels remarquables	17
4.4.2. Sur la nature ordinaire.....	18
4.4.3. Le retour du loup : l'arbre qui cache la forêt de la biodiversité	18
5. PERSPECTIVES, ENJEUX ET PISTES D'ACTION.....	20
5.1. Avenir des exploitations caprines.....	20
5.2. Pistes d'action pour consolider les exploitations caprines	21
5.2.1. Un mode d'organisation territorial à conforter	21
5.2.2. Agir pour maintenir et stimuler une commercialisation directe locale, assurant une valorisation satisfaisante de la production.....	21
5.2.3. Faire leur place aux chevrriers sur le Massif des Bauges	22
5.2.4. Oeuvrer pour une compatibilité des dispositifs de protection de la biodiversité	23
PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	25

Figure 1 : Importance des principaux pays détenteurs de caprins dans l'Union Européenne

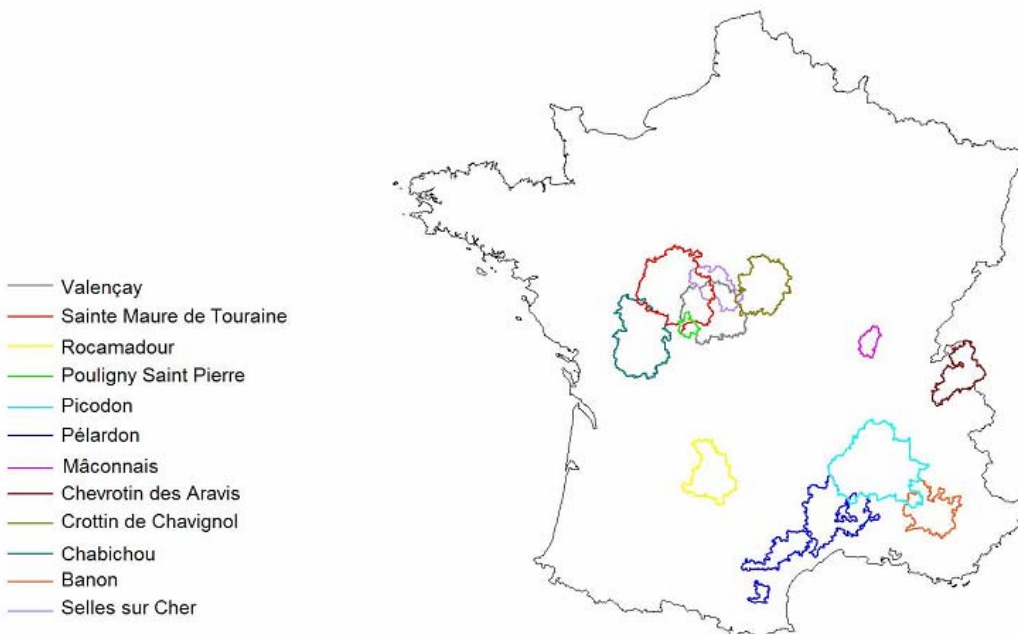


Source : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/caprin0705note.pdf>

Carte 1 : La production laitière caprine en France



Carte 2 : Les AOC fromagères caprines françaises



Source : C. Pérenzin, INRA Ecodév. / Lyon II

Commentaire : ne figure pas sur cette carte le Brocciu, fromage AOC de lactosérum de chèvre ou de brebis, fabriqué en Corse, que l'INAO ne recense pas en tant qu'AOC caprine *stricto sensu*.

INTRODUCTION

L'élevage caprin français occupe une place non négligeable au niveau de l'Union européenne. La France possède 11% du troupeau européen, soit 1,2 millions de têtes^[1], dont 1 million de chèvres laitières. Elle est certes loin derrière la Grèce (4,9 millions de têtes), l'Espagne (2,8 millions de têtes) mais elle figure au premier rang au regard de la production de lait et de la fabrication de fromage pur chèvre (Figure 1). La France importe cependant 40% de sa consommation de lait et de fromage de chèvre.

Avec une consommation et une production - notamment industrielle - en augmentation, la taille des troupeaux français est de plus en plus importante^[2]. Rhône-Alpes est la troisième région caprine de France, derrière le Poitou-Charentes et le Centre, mais la première région de production fermière (Carte 1).

Malgré une position européenne significative et un contexte de croissance, l'élevage caprin français reste une activité discrète et assez mal connue. En effet, bien que le lait soit de plus en plus fréquemment livré en laiterie, encore 45% des exploitations caprines le transforment à la ferme et 5% en livrent une partie et transforment le reste elles-mêmes^[3]. Cette particularité fait que l'élevage caprin peut paraître peu structuré. Il n'y a pas de conseiller technique propre à la filière dans chaque département, même dans des régions caprines comme Rhône-Alpes. Par ailleurs, la production n'est pas soumise aux quotas laitiers. L'encadrement réduit des élevages par les techniciens et les contrôleurs laitiers fait que l'élevage caprin n'est pas aussi observé et suivi que l'élevage bovin.

Les Appellations d'Origine Contrôlée se développent elles aussi pour les fromages de chèvre mais le phénomène est davantage marqué en zones de plaine qu'en montagne (Carte 2). Par ailleurs, une seule de ces AOC est strictement fermière : le Chevrotin, fabriqué en Savoie et Haute-Savoie. La transformation fermière en Rhône-Alpes est davantage pratiquée en montagne qu'en plaine, ce qui explique que cette région soit la première pour la fabrication fermière. Ces systèmes d'élevage utilisent des alpages et des prairies alors que les élevages de plaine, adoptant fréquemment l'élevage en stabulation, ne sont pas autant tournés vers des pratiques pastorales et herbagères.

Dans le Massif des Bauges, comme fréquemment dans les Alpes du Nord, l'élevage caprin est largement dominé par celui des bovins laitiers. Cette synthèse est l'occasion de s'intéresser à cette activité discrète, pratiquée sur un territoire particulier : un espace de moyenne montagne sur lequel une collectivité locale, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, créé en 1995, a pour mission d'allier développement local et protection de son patrimoine naturel et paysager.

Ce document dresse un état des lieux des activités caprines du Massif des Bauges et dessine les enjeux de cet élevage sur et pour son territoire.

[1] <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/caprin0705note.pdf>

[2] *Institut de l'élevage, Les chiffres clés de la filière caprine, 2006*

[3] *Institut de l'élevage, Les chiffres clés de la filière caprine, 2006*

Carte 3 : Le territoire d'étude



Source : http://www.parcdesbauges.com/parc/carte_revision.htm

1- PRESENTATION DE L'ETUDE

1-1. Cadre et objectifs

Ce document synthétise le mémoire de Master 2 Recherche en Etudes Rurales de Cyndie Pérenzin (Université Lyon II), intitulé « *Les producteurs caprins du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges : une diversité d'élevages en lien avec un territoire multi-usage* ». Il a été réalisé dans le cadre du programme de recherche associant l'unité d'Ecodéveloppement de l'INRA d'Avignon et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNR MB), intitulé « *Quelle articulation entre économie de l'élevage et économie de la biodiversité ? Propositions méthodologiques pour intégrer la qualité des écosystèmes herbagers dans la définition de la qualité des fromages pouvant être produits sur le territoire du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges* » (de Sainte Marie et al., 2005).

L'exploitation agricole est le pivot entre la qualité fromagère et celle des surfaces herbagères - prairies, landes et parcours, alpages - utilisées par l'élevage de bovins et de chèvres. Le programme INRA/PNR MB est divisé en trois volets. Le premier porte sur l'utilisation des surfaces qui concourent à l'alimentation des troupeaux, surfaces caractérisées d'un double point de vue. Les pratiques qui leur sont appliquées et leur rôle dans le dispositif de production de l'éleveur définissent leur valeur agricole. Leur valeur écologique est établie par les inventaires et les évaluations réalisées par les naturalistes du Parc qui la définissent par l'état de « bonne conservation des habitats » (des parcelles de l'exploitation à la biodiversité herbagère). Le second volet porte sur l'économie laitière et les dynamiques sectorielles au sein desquelles s'insèrent les agriculteurs du Massif des Bauges (du marché du lait à l'éleveur). Enfin, le dernier volet vise à identifier des priorités d'action et à proposer des mesures pour la collectivité locale en s'assurant qu'elles s'insèrent autant dans les systèmes de production agricole que dans les dispositifs de politiques publiques (du contexte d'élevage laitier à la politique agri-environnementale).

L'étude sur les producteurs caprins du PNR MB contribue aux deux premiers volets et complète celle menée en 2006 par Thibault Vaudaine sur l'économie laitière bovine (Vaudaine et al., 2006). Notre objectif était de caractériser les liens au territoire de cette économie laitière caprine : comment fonctionne-elle, comment s'inscrit-elle sur ce territoire, quels enjeux pour ce dernier et quels conflits d'usage rencontre-t-elle ?

1-2. Méthodologie

1.2.1 Le terrain d'étude

Le territoire étudié correspond au périmètre de révision du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, comptant 71 communes (Carte 3). Ce choix permet de prendre en compte les 13 communes qui sont susceptibles d'intégrer le PNR fin 2007, au terme de la prochaine procédure de révision de sa charte fondatrice. Dans la suite de l'étude, le terme « Bauges » désigne le territoire du PNR qui constitue notre unité d'analyse, et non le seul cœur des Bauges (le canton du Châtelard) ainsi que le voudraient les usages locaux.

1.2.2 La grille d'analyse

Les exploitations ne se réduisant pas à des ateliers de production, il convient de prendre en compte le territoire sur lequel les chevrillers insèrent les différentes composantes de leur activité. Ainsi, l'étude des producteurs caprins s'inscrit sur un territoire vécu qui est un territoire global, plus étendu que le territoire sur lequel ils élèvent leurs chèvres.

Ce territoire global s'étend jusqu'au territoire de vente de la production de lait ou de fromages. Il est aussi le support d'expression de différents enjeux agricoles, touristiques et résidentiels. La multiplicité d'acteurs non agricoles sur le PNR MB participe à définir ce territoire global. C'est pourquoi nous avons étudié l'économie caprine en considérant que les chevrillers doivent intégrer leur activité dans un territoire multi-usages, et aux enjeux qui pèsent sur celui-ci.

1.2.3 L'enquête

Les données sur l'activité caprine étant lacunaires^[4], nous avons procédé par enquête afin de dresser cet état des lieux. La plupart des acteurs enquêtés sont les producteurs caprins. Des entretiens ont été réalisés auprès des autres acteurs du territoire qui interviennent directement ou indirectement sur cette activité caprine.

1.2.3.1 Les producteurs caprins

- *Repérage des exploitations*

Dans un premier temps, il nous a fallu recenser les chevriers en activité. Bien que le PNR ait financé un appui technique aux chevriers du massif par la COOPérative des ELEveurs SAVoyards (COPELSA), les listes établies par le Parc ne sont ni à jour, ni cohérentes entre elles. C'est pourquoi nous avons contacté les chevriers listés et, le cas échéant, la mairie de la commune indiquée pour le siège d'exploitation. Au final, notre liste comporte 36 noms de producteurs de fromage de chèvre, dont 24 ont pu être contactés ; 5 coordonnées restent non renseignées.

- *Une enquête téléphonique rapide*

Une fois notre liste établie, nous avons réalisé une enquête téléphonique systématique, ce qu'autorisait le nombre relativement restreint d'éleveurs à interroger. Vingt-quatre chevriers ont répondu à cette enquête rapide, dont l'objectif était de dresser une vue d'ensemble des exploitations : historique, pratiques d'élevage, production fromagère, circuits de commercialisation, accès au foncier, rapport à l'agri-environnement. Nous avons également abordé la question de l'arrivée récente de loups sur les alpages des Bauges.

Ces données ont été traitées avec Sphinx (logiciel d'enquête et d'analyse de données), ce qui nous a permis de les organiser en catégories d'exploitations : 'caprine spécialisée', 'élevage mixte' et 'activité caprine de complément'. Ces catégories, définies en première analyse sur des critères d'activité et d'origine des revenus, ont présidé au choix des cas sur lesquels des enquêtes approfondies ont été ensuite menées sur le terrain.

- *Les enquêtes sur les exploitations*

Elles ont été réalisées pour certaines en face à face et pour d'autres en présence d'autres visiteurs. Concernant les premières, nous avons procédé à 4 enquêtes selon la méthode des « Travaux Pratiques sur RPG » utilisée sur les exploitations bovines laitières dans le programme de recherche INRA/PNR MB. Abréviation de « registre parcellaire graphique », le RPG est un jeu de photographies aériennes sur lesquelles les agriculteurs doivent reporter les contours des surfaces qu'ils exploitent lorsqu'ils effectuent leur déclaration pour percevoir les aides de la Politique Agricole Commune (PAC). Le « TP » consiste à demander au chevrier de nous faire visiter son exploitation à partir de son RPG en expliquant l'usage de chacun de ses « îlots » (parcelles PAC). Il est complété par des questions portant, notamment, sur la destination des produits et le lien entre la (bio)diversité des ressources fourragères et le fromage (typicité). Les enquêtes RPG nous ont ainsi conduit à remanier nos catégories initiales en fonction de critères d'utilisation des espaces herbagers.

[4] Les élevages de moins de 10 chèvres laitières ne sont pas comptabilisés dans les données officielles (RGA, Agreste, Institut de l'Élevage)

Nous avons également procédé à des enquêtes auprès d'exploitations qui, à nos yeux, illustraient des particularités de la filière caprine du Massif des Bauges. La première est un élevage en production biologique de Haute-Savoie, sur un alpage communal. La seconde est une ferme auberge-refuge sur un alpage privé de Haute-Savoie où l'enquête s'est déroulée durant un repas d'hôte. Lors de cette dernière observation, nous étions mêlés à d'autres visiteurs, tout comme lors des journées fermes ouvertes « Prenez la Clé des Champs » où les éleveurs présentent leurs métiers. Quatre exploitations caprines du périmètre d'étude participaient à cette journée, organisée par les Chambres d'Agriculture de Savoie et de Haute-Savoie, qui a été pour nous l'occasion de compléter l'enquête téléphonique.

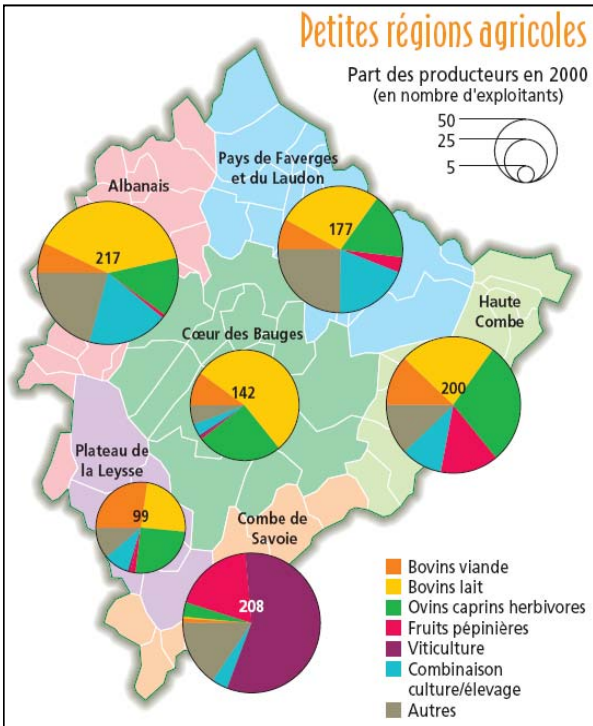
1.2.3.2 Les autres acteurs du territoire en lien avec l'activité caprine

Nous avons réalisé des enquêtes auprès de l'environnement professionnel et territorial des chevriers afin de mieux cerner comment les acteurs du territoire voient l'activité caprine. Nous nous sommes entretenus avec le syndicat caprin de Haute-Savoie, le syndicat du Chevrotin, la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie (SEA 74), l'Association de sauvegarde des chèvres de Savoie, le PNR MB et l'Office national des forêts (ONF). Ainsi, nous avons abordé l'évolution de la filière caprine sur les Bauges et son impact sur le territoire : les conséquences paysagères, le comportement alimentaire de la chèvre, la place de l'AOC Chevrotin dans les productions et les conséquences de l'arrivée de loups dans les Bauges.

1.2.3.3 Les enquêtes sur la mise en marché

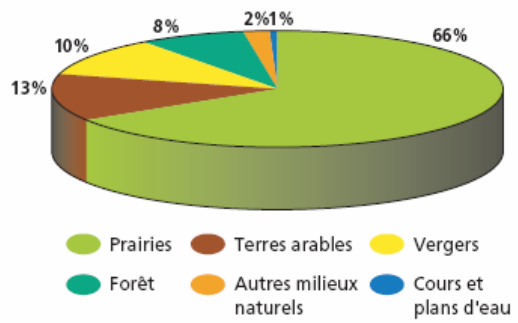
La commercialisation de la production caprine se fait par vente directe et indirecte. Pour observer la vente directe, nous sommes allés sur les marchés forains d'Annecy et de Chambéry et nous avons interrogé une responsable du magasin de producteurs de La Motte-Servolex (Saveurs Campagnardes). La coopérative des Aillons, la crèmerie Denis Provent de Chambéry, la boulangerie de Bellecombe-en-Bauges et l'Intermarché de Tournon ont répondu à nos questions concernant la vente indirecte. Outre la connaissance des circuits de commercialisation utilisés par les chevriers du massif, l'enquête a cherché à estimer la valorisation du lait.

Carte 4 : Les petites régions agricoles du PNR-MB



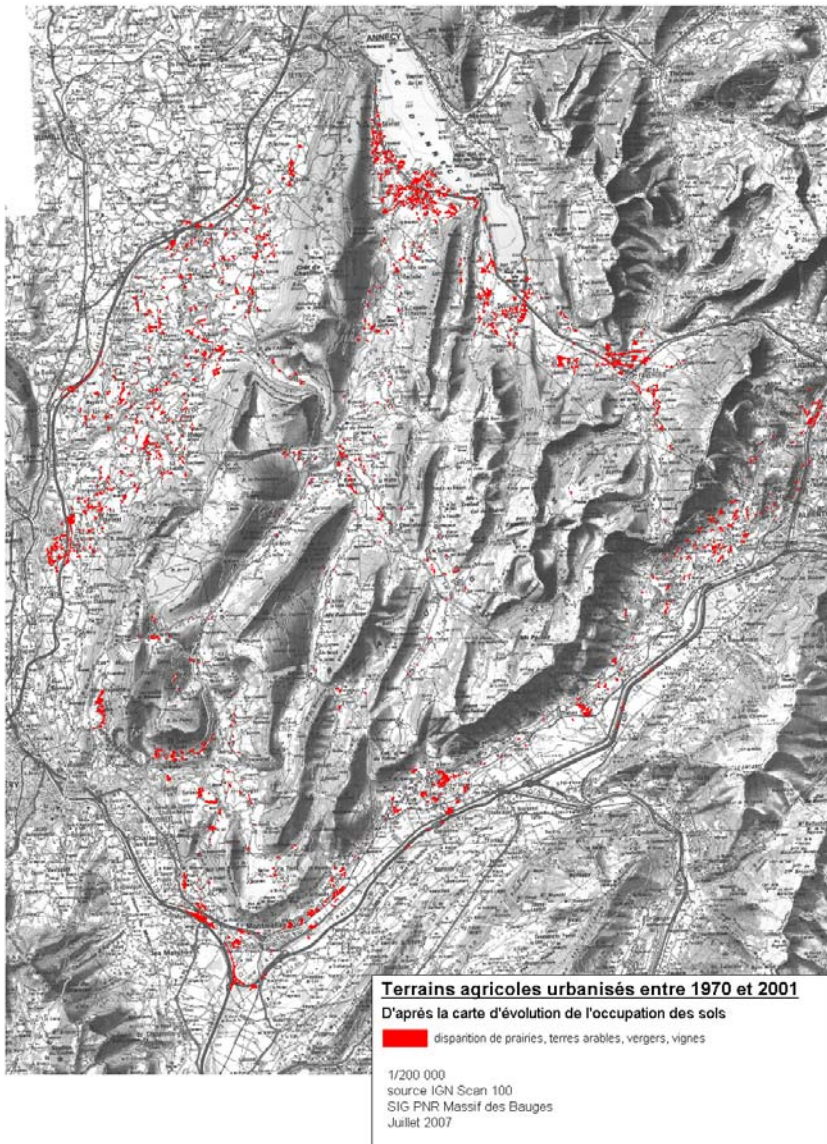
Commentaire : L'élevage bovin laitier est la première orientation agricole du Massif des Bauges (1/3 des exploitations). La filière est structurée autour de 9 unités de transformation intra PNR et 7 hors PNR.

Figure 2 : Consommation d'espace par un hectare d'urbanisation entre 1970 et 2001



Source : atlas PNR MB, 2004

Carte 5 : Terres agricoles urbanisées entre 1970 et 2001



2 - LE TERRITOIRE AGRICOLE ENJEU DE DIFFERENTS USAGES

Le Massif des Bauges est un espace agricole à forte valeur naturelle proche des principales agglomérations savoyardes. La multiplicité d'acteurs non agricoles sur les territoires ruraux participe à définir le territoire selon différents enjeux quant à ses usages. Nous considérons ici ce territoire multi-usages du point de vue de l'agriculture.

2-1. Un territoire agricole tourné vers les productions laitières bovines labellisées

Sur le territoire du Massif des Bauges, le secteur agricole tient encore une place importante. Au nombre de 750, les exploitations agricoles occupent 29% de l'espace. On constate une très nette dominance de l'élevage bovin laitier (32% des exploitations), notamment dans le cœur des Bauges, et de la viticulture (33% des exploitations) sur les Combes de Savoie (carte 4). Les exploitations qui se tournent vers l'élevage caprin et/ou ovin (4%) ou l'arboriculture (2%) restent marginales. Cependant, la tendance serait à la diversification de l'agriculture (PNR MB/GIS Alpes du Nord, 2000).

Comme partout ailleurs, y compris sur les territoires de montagne, le nombre d'exploitations agricoles tend à diminuer. Les Bauges en perdent en moyenne 2,9% par an. Pour valoriser ses productions, l'agriculture du massif s'appuie fortement sur la labellisation. Chaque secteur du PNR est couvert par au moins un signe officiel de qualité et d'origine. Au total, 3 indications géographiques protégées (IGP pommes et poires de Savoie, Tomme de Savoie et Emmental de Savoie) et 5 AOC (Vin de Savoie, Reblochon, Abondance, Tome des Bauges et Chevrotin) ont tout ou partie de leur aire délimitée sur le territoire du Massif des Bauges. Le Chevrotin est la seule AOC fromagère non bovine. Elle concerne un fromage de chèvre.

La distinction des productions par un signe de qualité et d'origine se justifie par un usage important des surfaces herbagères locales, tant à travers la pâture que par les ressources fourragères hivernales. La surface agricole du Massif des Bauges est constituée à 90% de prairies naturelles, de pelouses d'altitude, de landes et de parcours plus ou moins boisés. Par cet usage de l'espace, l'agriculture laisse une empreinte visible sur le territoire et participe à caractériser les paysages des Bauges. Cependant, la surface agricole se trouve grignotée par d'autres activités humaines.

2-2. Une surface agricole grignotée par l'urbanisation

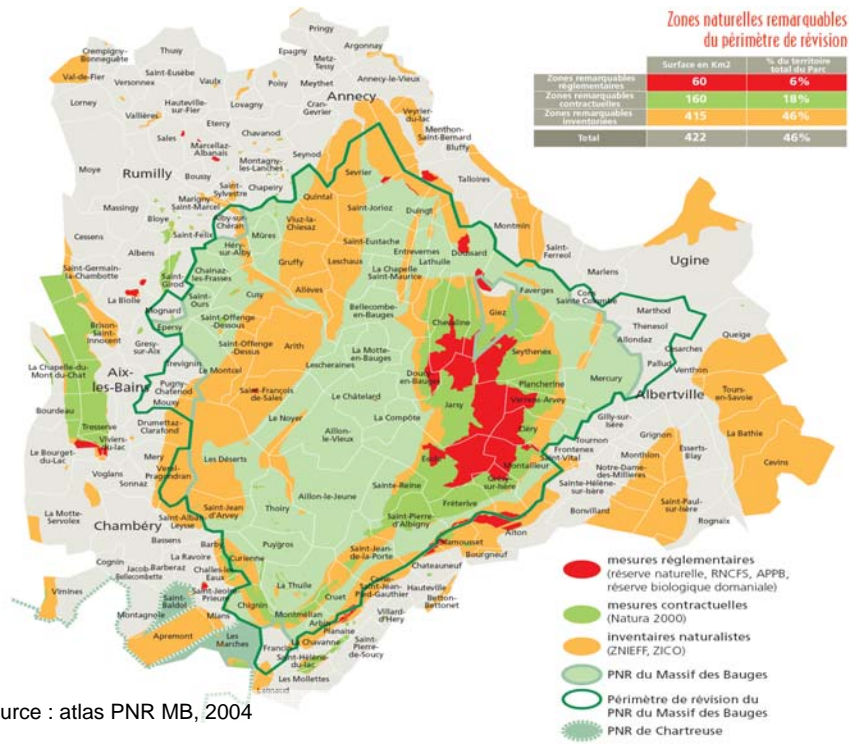
Le Parc Naturel du Massif des Bauges est entouré de villes : Aix-les-Bains, Annecy, Chambéry, Rumilly et Ugine. De ce fait, il est soumis à une urbanisation de l'espace par l'augmentation de sa fonction résidentielle, mais aussi récréative (Carte 5). Si l'urbanisation se développe davantage sur les espaces périphériques et proches des villes, elle gagne aussi l'intérieur du Massif. Cette urbanisation de l'espace rural touche davantage les vallées, où se trouvent les réserves d'herbe pour l'alimentation des troupeaux (Figure 2). Les conflits de voisinage avec les résidents, anciens ou nouveaux, ne sont pas non plus anodins^[5].

La pression urbaine tend à faire augmenter les prix déjà élevés du foncier agricole en comparaison des autres territoires français. Quand la moyenne nationale d'un hectare de terres labourables est de 4 260 €, son prix atteint 5 300 € en Savoie et 9 910 € en Haute-Savoie. Pour les prairies naturelles, ces prix sont respectivement de 3 380 €/ha et de 6 180 €/ha pour une moyenne nationale de 3 000 €/ha^[6]. Les départements savoyards se placent en tête des régions les plus chères de France pour l'accès au foncier.

[5] Notre enquête montre qu'ils ont été à l'origine d'une cessation d'exploitation caprine

[6] La France Agricole, 15 septembre 2006

Carte 6 : Zones naturelles remarquables du PNR

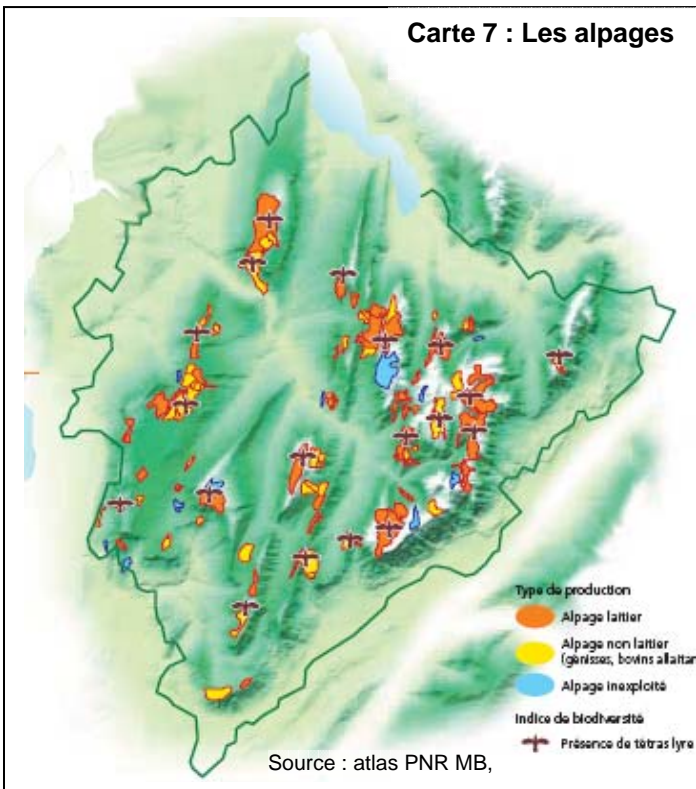


Source : atlas PNR MB, 2004

Commentaire : Le territoire du Massif des Bauges est couvert par des zonages de protection plus ou moins stricts.

- La réserve réglemente fortement les activités humaines, pouvant aller jusqu'à interdire l'accès piéton.
- Natura 2000 est un réseau de zones spéciales protégées créé par l'Union européenne pour préserver la biodiversité sur le territoire des Etats membres. Il regroupe des zones désignées au titre de la directive « Habitats » (1993) ou de la directive « Oiseaux » (1979). Cette nouvelle politique de protection de la nature qui touche des terres privées prend en compte les intérêts sociaux, économiques et culturels des habitants. Cet espace est géré de façon contractuelle : chaque usager peut s'engager dans la gestion du site.
- Les inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et l'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) sont des outils de connaissance de l'intérêt écologique destinés à éclairer les décisions lors des aménagements.

Carte 7 : Les alpages



Source : atlas PNR MB,

Commentaire : Sur le PNR, on dénombre 81 unités pastorales, dont 39 en zone Natura 2000. Elles représentent, au total, 22% du territoire du PNR du Massif des Bauges.

Une unité pastorale est une « portion de territoire toujours en herbe d'au moins 10 hectares exploitée par pâturage extensif. Le cheptel y est présent de façon saisonnière pour des raisons d'altitude ou de climat, sans retour journalier possible au siège de l'exploitation », définition utilisée dans les enquêtes pastorales (www.echoalp.fr)

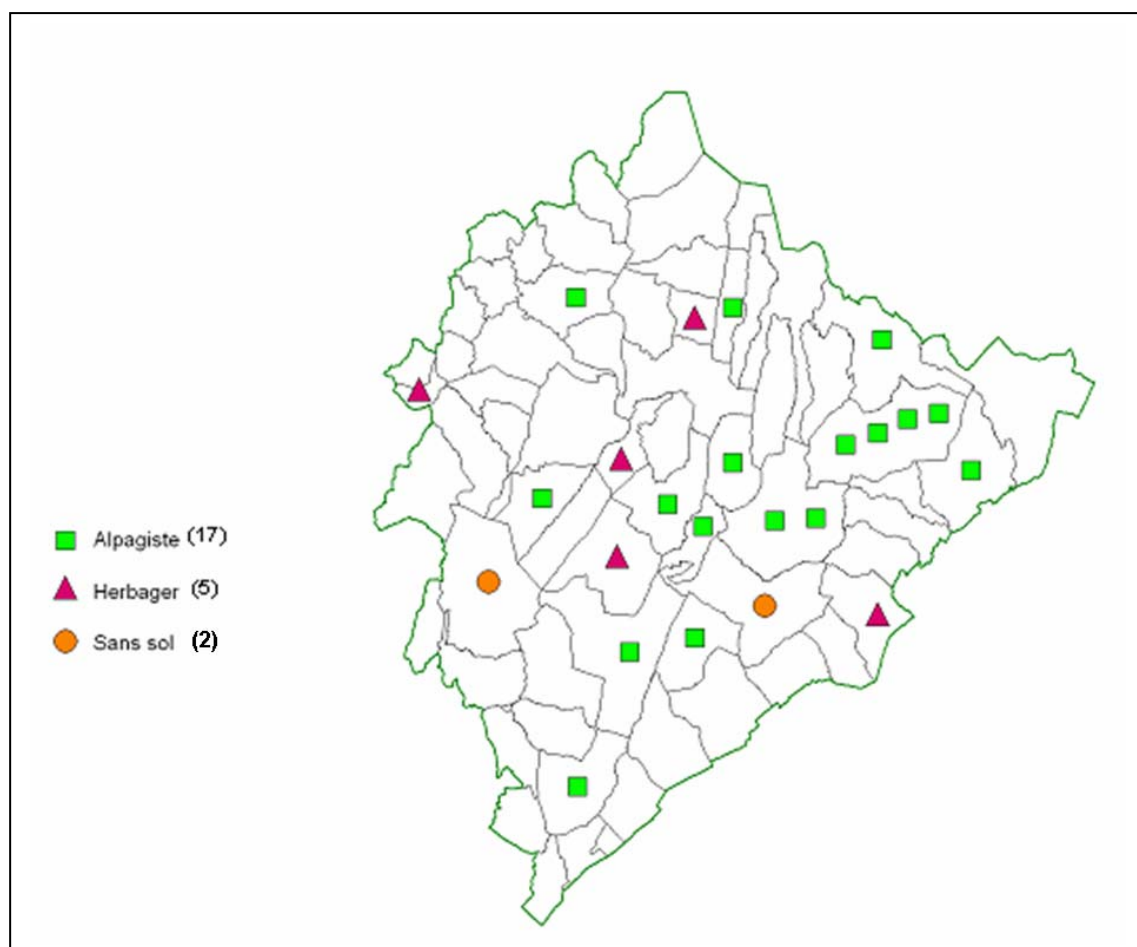
Toutefois, la proximité des villes peut aussi être perçue comme une ressource pour la commercialisation des productions locales.

2-3. L'élevage extensif, allié de la protection de la nature

Le PNR du Massif des Bauges est un espace remarquable du point de vue de la richesse de sa faune et de sa flore. Pour préserver ses trésors faunistiques et floristiques, 46% du territoire a fait l'objet d'un zonage de protection plus ou moins contraignant (Carte 6). Ces espaces protégés correspondent en grande partie à des alpages (Carte 7), dont certains avaient été fermés à l'activité pastorale au nom de la protection de la nature, comme tel est le cas de la Réserve Nationale de Chasse des Bauges, qui est la plus grande de France. Depuis 2002, date de la mise en place du dispositif Natura 2000 sur le territoire du PNR-MB, des mesures agri-environnementales ont été signées avec des éleveurs pour le maintien d'habitats remarquables en bon état de conservation dans le cadre de Contrats d'Agriculture Durable (CAD). Des troupeaux bovins sont par ailleurs réintroduits dans des espaces qui jusque là avaient été sanctuarisés (alpages de l'Armenaz et du Charbonnet dans la Réserve des Bauges). Aujourd'hui, dans la nouvelle charte du Parc, le pâturage est soutenu comme un moyen satisfaisant de gestion de la biodiversité.

La préservation des ressources naturelles est un enjeu identitaire du territoire. En effet, la remarquable qualité environnementale de cet espace de montagne est un atout et un support au développement touristique.

Carte 8 : Localisation des exploitations caprines présentes sur le Massif des Bauges selon la commune du siège d'exploitation



Source : enquête INRA-Lyon II, 2007

3. ANALYSE DES EXPLOITATIONS CAPRINES DU MASSIF DES BAUGES

Dans le Massif des Bauges, l'élevage de chèvres est une activité traditionnelle qui s'est maintenue à la différence du PNR de Chartreuse voisin, où les installations de nouveaux chevriers sont un phénomène récent (Pérenzin, 2005). Les chèvres ont toujours été présentes dans les Bauges, participant à l'économie pastorale en tant qu'élevage de « basse-cour » : elles pourvoient à la consommation familiale tandis que le lait et le fromage de vache étaient des produits marchands, ce qui explique que les chèvres aient été si peu prises en compte par les appareils statistiques. Les rares données disponibles sur le troupeau caprin sont issues des enquêtes pastorales de 1949/50 et de 1968 et concernent l'ensemble du périmètre de l'actuel PNR MB en dehors de la Combe et la Haute-Combe de Savoie. Ces chiffres, confrontés à ceux de 2007 que nous avons recueillis, indiquent le développement de l'activité (Tableau 1).

Tableau 1: Effectif de chèvres laitières par régions agricoles en 1968 et en 2007

	1968 (1)		2007 (2)	
	Chèvres inalpées	dont hivernées	Chèvres inalpées	dont hivernées
Albanais	184	15	190	50
Plateau de la Leysse	0	14	140	140
Cœur des Bauges	325	170	626	626
Faverges	150	78	315	255
Haute Combe de Savoie			201	101
Total	659	277	1472	1172

Sources : (1) enquête pastorale. En raison du secret statistique, ces chiffres représentent la fourchette basse du nombre de chèvres.
(2) Enquête INRA-Lyon II portant sur les 24 exploitations enquêtée sur les 36 recensées, soit également une fourchette basse.

La mixité des troupeaux sur les alpages était de règle jusqu'à l'heure de la modernisation et de la spécialisation des exploitations agricoles. Depuis, les troupeaux de vaches laitières restent plus fréquemment dans les vallées afin d'être proches des salles de traite et des coopératives qui organisent les circuits de ramassage du lait. Ainsi, « *on inalte moins de [vaches] laitières : 1341 en 1963-64 contre 2335 en 1949-50 (-42%) [...] Mais on inalte toujours les chèvres et leur régression est moins rapide que celle des vaches* » (Enquête pastorale, 1968). Les alpages des Bauges ont perdu en partie leur vocation laitière en devenant progressivement des parcs à génisses. Mais les chèvres restent des laitières bien présentes. Deux régions agricoles accueillent davantage de chèvres : le cœur des Bauges et le Pays de Faverges (Tableau 1), secteurs du PNR MB où sont situés les principaux alpages.

Si l'élevage de chèvres est rarement la seule source de revenu des ménages (5 cas) comme nous le verrons plus en détail par la suite, cette activité se professionnalise (Tableau 2).

Tableau 2 : Catégories d'élevages caprins selon l'activité

	Caprins spécialisés	Elevages caprins mixtes		Activité de complément	Total
		Vaches laitières	Brebis laitières		
Nb exploitations	13 (54%)	6 (25%)	2 (8%)	3 (13%)	24 (100%)
Nb de chèvres laitières	1091 (74%)	176 (12%)	130 (9%)	75 (5%)	1472 (100%)

Ainsi, sur les 24 exploitations enquêtées (Carte 8), plus de la moitié sont des exploitations spécialisées en production caprine et représentent 3/4 de l'effectif de chèvres laitières recensé. Par ailleurs, l'élevage de chèvres est désormais un atelier à part entière sur des exploitations bovines (1/4 des exploitations, 12% du troupeau) qui composent la plus grande partie de la catégorie des élevages caprins mixtes, avec 2 exploitations sur lesquelles le troupeau de chèvres cohabite avec des brebis laitières. Enfin, l'élevage de chèvres est le complément d'un revenu non

Tableau 3 : Typologie des exploitations caprines selon l'usage du territoire

Petite région	Création	Nb chevres laitières (CL)	Hors sol	Alpage (ha)	Pâturage	Fauche - Pâturage	Fauche	Côte- Bois	Céréales	Autosuf fourragère	Catégorie	
Favergeres 1	1994	30		41						-	Alpagistes	Alpagistes purs
Favergeres 2	1991	60		104						-		
Favergeres 3	2000	60		60						-		
Favergeres 4	2000	40		60						-		
Favergeres 5	1978	20		150						=		
Favergeres 6	1997	60		150		Hors PNR 3	Hors PNR 3			=		
Favergeres 7	nd	40		20						=		
Cœur des Bauges 1	1965	25		162						-		
Cœur des Bauges 2	1986	70		30						-		
Cœur des Bauges 3	1991	26		130						=		
Cœur des Bauges 4	nd	40		120						=		
Cœur des Bauges 5	1990	45		100						=		
Cœur des Bauges 6	1975	150		250						=		
Haute Combe 1	1997	100		115		Hors PNR 1				-		
Haute-Combe 2	1991	56		nd						+		
Plateau de la Leysse 1	1997	120		21						-		
Albanais 1	1976	140		115	Hors PNR 2		Hors PNR 2			=		
Cœur des Bauges 7	1975	100								=	Herbagers	
Cœur des Bauges 8	1997	100								=		
Favergeres 8	2003	5								=		
Haute-Combe 3	1998	45								=		
Albanais 2	1990	50								=		
Plateau de la Leysse 2	1989	20								-	Hors sol	
Cœur des Bauges 9	2003	70								-		

Remarques méthodologiques : Les chevreries sont identifiées par le nom de la petite région agricole sur laquelle est situé le siège d'exploitation. Les « Hors PNR » sont 3 exploitations dont le siège se trouve en dehors du massif où ils montent en alpage. Ils se trouvent respectivement à Saint Franc (Savoie), à Alex (Haute-Savoie) et à Berzé-le-Châtel (Saône et Loire).

Le signe (-) indique un achat de foin, (+) une vente de foin et (=) l'autosuffisance fourragère de l'exploitation (colonne 10)

Tableau 4 : Alpagistes « purs » (N = 2)

Exploitations	Statut	Nb. de CL	Autre activité	Nb ETP	Prod (litres)
Favergeres 1	Expl Ind	60	Ferme auberge	1	13 500
Favergeres 2	Expl Ind	30	Ferme auberge	1	36 000

agricole (retraite, pension, refuge) pour seulement 3 exploitations qui représentent une part marginale de l'effectif (5% des chèvres).

En dépit de cette professionnalisation de l'activité, l'entrée par les usages du territoire montre que l'élevage caprin se voit contraint d'occuper des espaces interstitiels délaissés par les bovins. Les chevriers présents sur le Massif des Bauges peuvent être classés en trois catégories : les alpagistes, les herbagers et les hors- sol (Tableau 3). Les variables sur les dates d'installation et l'origine des revenus complètent ce tableau de la dynamique des exploitations caprines, que nous développerons dans la partie « perspectives » (5^e partie).

3-1. Les élevages caprins du Massif des Bauges

3.1.1 La prédominance des alpagistes

Sur les 24 exploitations enquêtées, 17 pratiquent l'estive, ce qui fait un total de 1 182 chèvres sur les alpages du massif (80% de l'effectif). Ces espaces attirent par ailleurs 3 chevriers extérieurs au PNR-MB. Ces données montrent l'importance cruciale des alpages dans l'installation et le fonctionnement des exploitations caprines. Cette forte occupation des terres d'altitude traduit cependant la difficulté des chevriers à accéder au foncier. Certains parviennent à s'assurer une base fourragère en fond de vallée, d'autres non (Tableau 3). On peut ainsi distinguer des alpages sièges d'exploitation, qui ne disposent que de ces terrains de parcours, et les alpagistes herbagers, qui disposent de terres leur permettant de faire pâturer les chèvres avant et après l'estive et fréquemment, de produire du foin pour l'hiver lorsque les chèvres sont rentrées à l'étable.

3.1.1.1 Des élevages atypiques : l'alpage siège d'exploitation

Deux chevriers de la région de Faverges, installés depuis le début des années 90, ne disposent que de terres d'alpage pour mener leurs troupeaux. Ces installations résultent de reprises d'exploitations familiales qui avaient auparavant des vaches laitières. Dans le premier cas, l'exploitation a été divisée entre deux frères : l'un a pris les chèvres et l'alpage, et l'autre les vaches et les terres mécanisables. Ce dernier fournit le foin à son frère chevrier. Quant au second cas d'alpagiste « pur », le chevrier achète du foin de pays.

L'un a choisi de développer la chèvre de Savoie qui compose l'ensemble de son troupeau de 60 têtes pour un alpage de 104 ha. C'est aussi le seul des éleveurs enquêtés à élever exclusivement cette race. Il estime sa production à 36 000 litres de lait par an, qu'il transforme en tomme et en caillé lactique. Chez l'autre alpagiste pur, 30 chèvres Saanen, alpines chamoisées et chèvres de Savoie composent un troupeau dit « polychrome » en raison du mélange de couleur de robes. Nous avons estimé sa production annuelle à 13 500 litres, qu'il transforme en tomme et récupère le petit-lait avec lequel il fabrique du sérac (fromage à base de lactosérum).

Les fromages sont essentiellement vendus sur l'alpage car ces chevriers sont tout deux tournés vers l'agrotourisme (table d'hôte, refuge) (Tableau 4).

3.1.1.2 L'été en alpage et l'hiver en fond de vallée

A l'exception des 2 éleveurs précédents, tous les alpagistes ont leur siège d'exploitation en fond de vallée. Ils disposent de terres aux alentours leur permettant de faire paître les chèvres en intersaison et, pour la plupart, de produire leur stock de foin. Pour certains cependant l'alpage peut constituer la majeure partie du foncier.

Ainsi, sur les 15 exploitations de cette catégorie, 5 n'ont pas assez de surface pour être autosuffisantes en foin, dont une sans possibilité de produire une partie de ses besoins. Un autre éleveur n'en produit pas en raison de son âge avancé.

Les fourrages achetés le sont fréquemment dans la plaine de Crau (3 exploitations sur 6), région productrice de foin qui bénéficie d'une AOC. Une exploitation, en production biologique, est contrainte de se fournir en foin biologique dans le Trièves et 2 seulement achètent du foin de pays.

Toutes ces exploitations non autosuffisantes en foin utilisent des parcours et des bois pour mener paître leurs chèvres. Chez les chevriers totalement autosuffisants, un seul exploite les bois

Tableau 5 : Alpagistes herbagers (N= 15)

Exploitations	Statut	Nb de CL	Nb de VL	Autre activité	Autre revenu	Nb ETP	Prod (litres)
Cœur des Bauges 1	Expl. ind.	25	6		Retraite	1	12 500
Cœur des Bauges 2	Expl. ind.	70		18 brebis L		2	35 000
Cœur des Bauges 3	EARL	26	48	4 brebis pour entretien		3	13 000
Cœur des Bauges 4	Expl. ind.	40	70			1	20 000
Cœur des Bauges 5	Expl. ind.	45	80			3	22 500
Cœur des Bauges 6	Expl. ind.	150				1	75 000
Favergeres 3	Expl. ind.	60			Conjoint	1	30 000
Favergeres 4	Expl. ind.	40				1	24 000
Favergeres 5	GAEC	20	70			3	11 000
Favergeres 6	GAEC	40	50			3	24 000
Haute-Combe 1	Expl. ind.	56			Conjoint	1	28 000
Plateau de la Leysse 1	Expl. ind.	120		15 cochons- brebis entretien		4	72 000
Hors PNR 1	Expl. ind.	100		génisses en pension	Conjoint	1	70 000
Hors PNR 2	Expl. ind.	140			Conjoint	2	84 000
Hors PNR 3	GAEC	60		90 brebis L		1	36 000

Tableau 6 : Alpagistes-herbagers : pratiques de vente par rapport au nombre de personnes travaillant à temps plein sur l'exploitation, la variété de fromage et estimation de la production de lait

Pratique de vente dominante	Equivalent temps plein	Variété fromagère	Production par an (en litres)
Vente directe (vd)	4	5	72 000
	4	4	22 500
	3	3	24 000
	3	3	8 250
	2	4	25 000
	1	4	28 000
	1	1	13 000
	3	3	30 000
Vente par intermédiaire (vi)	1	3	75 000
	1	3	21 700
	3	1	13 000
	2	2	84 000
vd = vi	1	1	20 000
	1	4	70 000
	1	4	36 000
TOTAL	34		546 700

Tableau 7 : Herbagers « purs » (N = 5)

Exploitations	Statut	Nb CL	Autre élevage	Nb ETP	Prod (litres)
Cœur des Bauges 7	Expl. ind.	100		2	55000
Cœur des Bauges 8	Expl. ind.	100		2	50000
Albanais 1	Expl. ind.	50		2	30000
Haute-Combe 2	Expl. ind.	45	4 juments + 4 brebis	2	24750
Favergeres 7	GAEC	5	40 VL	2	2500

afin de dégager les prairies pour la fauche, ce qui lui permet de vendre du foin. Cependant, ses terres sont sérieusement menacées par l'urbanisation.

Sur les 15 exploitations de cette catégorie des alpagistes-herbagers, 4 seulement sont des créations et 5 tirent leur revenu uniquement de l'élevage de chèvres (Tableau 5). Le nombre de chèvres dans ces troupeaux oscille entre 40 et 150. Six exploitations ont aussi un troupeau de vaches laitières, qui est toujours plus important que celui de chèvres. Ces exploitations mobilisent plus de personnes que les structures caprines spécialisées et sont pour moitié des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC). L'élevage de chèvres est pour ces exploitations un atelier ajouté qui permet l'installation d'un nouveau membre, conjoint ou associé.

Une exploitation individuelle et un GAEC qui n'a aujourd'hui plus qu'un membre, ont des troupeaux de brebis laitières (respectivement 18 et 90 brebis pour 60 et 70 chèvres). Mais les chèvres, qui produisent plus de lait, restent la principale source de revenu de ces éleveurs. Enfin, une exploitation diversifie ses activités en prenant en pension des génisses, et une autre en élevant des cochons destinés avant tout au recyclage du lactosérum, mais dont la viande est valorisée, tout comme celle des cabris et agneaux de l'exploitation. Ces derniers ont 100 et 120 chèvres respectivement.

Les troupeaux des alpagistes sont souvent polychromes, avec des Saanens dont la couleur blanche permet de mieux repérer le troupeau à l'alpage. La production est estimée entre 500 et 700 litres par chèvre et par an, avec une moyenne de 550 litres.

La vente directe est le moyen de commercialisation privilégié par les alpagistes herbagers. Cette pratique va de pair avec une gamme fromagère variée (Tableau 6).

3.1.2. Des herbagers

Cinq exploitations composent la catégorie des herbagers. Ceux-ci ne montent pas en alpage et disposent d'assez de terres en fond de vallée pour faire paître leurs chèvres et être autosuffisants en foin. Les herbagers sont, pour la plupart, des éleveurs bovins qui se sont spécialisés sur la production caprine : 3 d'entre eux ont supprimé les vaches au profit des chèvres, avec des troupeaux de 50 à 100 laitières (Tableau 7). L'exploitation ayant gardé des vaches en a 40 et possède seulement 5 chèvres. Quant à la seule exploitation qui n'a jamais eu de vache, elle a 45 chèvres ainsi que 4 juments poulinières et 4 brebis. Si l'on excepte ce dernier cas, tous les élevages caprins herbagers résultent de reprises d'exploitations. La seule structure sociétaire est celle où nous trouvons des vaches laitières ; les autres sont des exploitations individuelles tenues par des couples qui en tirent leur revenu (Tableau 8).

Les herbagers disposent en moyenne de moins de surface que la catégorie précédente, puisque sans alpage. Tous ont des pâtures et des espaces réservés à la fauche. La seule exploitation herbagère qui utilise des parcours est celle qui n'a jamais eu de vaches laitières. C'est par ailleurs dans la catégorie des herbagers, mieux équipés et davantage tournés vers la production d'herbe que par sa cueillette, que l'on trouve la seule exploitation sur les 24 enquêtées qui cultive des céréales fourragères (2,5 ha de maïs).

Les troupeaux des herbagers sont exclusivement composés de chèvres de race alpine, dont nous estimons la production laitière entre 500 et 600 litres par chèvre et par an. La gamme fromagère relativement simple (tomme, caillés lactiques) est commercialisée en majorité en vente directe (Tableau 8). Une seule exploitation cherche réellement à diversifier sa palette de produits en fabriquant 8 fromages différents. Il s'agit là aussi de l'exploitation ayant seulement 50 chèvres. Le PNR et ses alentours sont les principaux lieux de commercialisation.

3.1.3. De rares éleveurs hors-sol

Cette catégorie de chevriers « sans sol » est composée de seulement 2 exploitations individuelles créées en 1989 et 2003. Pour l'une d'elle qui n'a qu'une vingtaine de chèvres, cette activité est un complément au revenu tiré d'une pension. La conjointe du second chevrier, qui a 100 chèvres, complète les revenus du ménage par un emploi extérieur à la ferme.

Le choix de l'élevage en stabulation s'est fait par défaut pour le premier qui ne parvenait pas à trouver de terres aux alentours de chez lui (Plateau de la Leysse). Il « squatte les friches »

Tableau 8 : Herbagers : pratiques de vente par rapport au nombre de personnes travaillant sur l'exploitation, variété de fromage et estimation de la production de lait

Pratique de vente dominante	Equivalent temps plein	Variété fromagère	Production par an (en litres)
Vente directe	2	8	24 000
	2	1	30 000
	2	1	45 000
	2	2	55 000
	2	1	2 250
TOTAL	9		20 2250

Encadré 1 : Alimentation des chèvres en stabulation

<ul style="list-style-type: none"> - Luzerne déshydratée - Blé - Son de blé - Gluten feed de blé - Maïs - Tourteaux de tournesol - Tourteaux de colza - Pulpe de betteraves - Mêlasse de betteraves - Pois - Tourteaux de soja - Acide gras de palme - Carbonate de calcium - Huile de soja - Prémélange vitaminés / oligo-éléments <p>« Père François, un aliment noble et naturel pour un produit noble et naturel »</p>
--

Commentaire : Ci contre, reproduction de l'affiche exposée dans une ferme, décrivant la composition des « croquettes » (aliment concentré) du « Père François » (coopérative d'approvisionnement) données aux chèvres en stabulation.

Tableau 9 : Hors-sol : pratiques de vente par rapport au nombre de personnes travaillant sur l'exploitation, variété de fromages et estimation de la production de lait

Pratique de vente dominante	Equivalent temps plein	Variété fromagère	Production par an (en litres)
Vente indirecte	1	3	61 250
	1	2	14 500
TOTAL	2		75 750

environnantes. En revanche, pour le second, qui est dans le cœur des Bauges, l'élevage hors-sol est un choix.

Les chevriers de cette catégorie ont des élevages de race alpine performants (respectivement 725 et 800 litres par chèvre et par an), issus de l'insémination artificielle qu'ils pratiquent sur leurs troupeaux. Les chèvres sont nourries avec des aliments concentrés (Encadré 1) et du foin de Crau.

Elles produisent du lait toute l'année, avec lequel les éleveurs font de la tomme et des caillés lactiques. Un d'entre eux aromatise ses fromages avec différentes épices et fabrique du chevrotin des Bauges, qu'il nomme aujourd'hui « Chevraguette » puisqu'il ne peut plus le commercialiser sous l'appellation Chevrotin du fait de l'AOC (cf. partie 4.2).

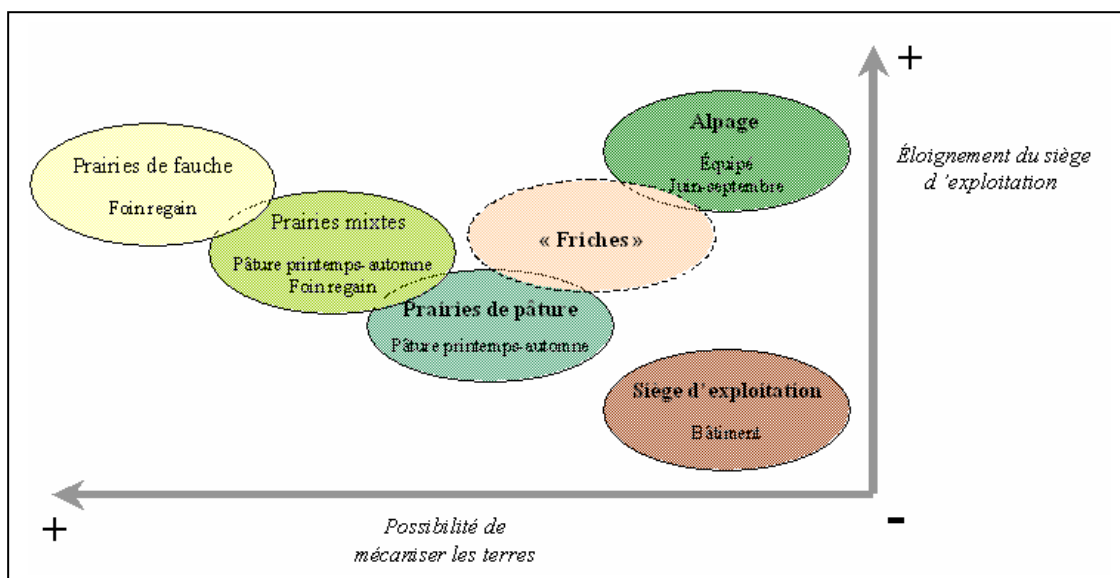
Les productions fromagères des élevages hors-sol sont écoulées en majorité par des circuits de commercialisation indirecte de longue distance (Lyon, Grenoble) ou de proximité (Les Déserts, Aix-les-Bains) (Tableau 9). Cette pratique de commercialisation est complétée par un peu de vente à la ferme, pour laquelle un des chevriers a aménagé un magasin.

En conclusion, les exploitations « hors-sol » sont davantage tournées vers une logique de maximisation de la quantité de lait tandis que les alpagistes et les herbagers cherchent plutôt à maximiser la valorisation du litre de lait en privilégiant la vente directe. L'importance de cette pratique est à mettre en relation avec le nombre de personnes travaillant sur les exploitations (Tableau 10).

Tableau 10 : Relation entre pratiques de vente dominantes et nombre de personnes travaillant sur l'exploitation

Nombre d'équivalents temps plein	Prépondérance de la vente directe (nb d'exploitations)	Equivalence entre vente directe et indirecte	Prépondérance de la vente indirecte (nb d'exploitations)
1	3	2	4
2	6		1
3	4		1
4	2		
Total	15	2	6

**Figure 3 : Modélisation du système foncier caprin :
usages des espaces**



3.2. Les espaces herbagers : usages et qualités

Le système d'élevage caprin des Bauges repose sur l'articulation de différents espaces que l'on peut caractériser en fonction de l'usage qui en est fait et de leurs qualités (Figure 3). Il s'agit là d'une modélisation, chacun des chevriers n'exploitant pas forcément l'ensemble de ces espaces.

3.2.1 Le siège d'exploitation

Cet espace de fond de vallée comprend le bâtiment d'élevage, la salle de traite, la fromagerie et les abords immédiats de l'exploitation. La chèvrerie est seulement le lieu de résidence hivernal pour la plupart des chèvres des Bauges, qui sont en stabulation sur litière accumulée. Pour les exploitations hors-sol, la surface utilisée se limite à cet espace.

3.2.2. Les prairies de pâture

Les surfaces réservées à la pâture sont localisées en fond de vallée, à proximité du siège d'exploitation. La plupart des chèvres y sont parquées seulement aux intersaisons, c'est-à-dire uniquement avant et après la mise en estive. En revanche, chez les herbagers, ces espaces sont les parcs où elles pâturent durant toute la période de production à l'herbe, du début du printemps à la fin de l'automne. Nous ne connaissons pas précisément les pratiques de fertilisation, mais celle-ci semble limitée aux déjections des animaux.

3.2.3. Les prairies de fauche

Les prairies réservées à la fauche garantissent avec les surfaces mixtes, le stock fourrager pour les 5 à 6 mois d'hiver. Ces prairies sont menées de façon extensive. Les chevriers y épandent le fumier composté, ainsi que sur les prairies mixtes. Ils y font une coupe de foin suivie d'un regain. Quelques chevriers critiquent le système intensif (lisier, fauche précoce) qui se développe sur certaines exploitations bovines et dont le bien fondé leur semble discutable :

« Regardez les prés où il y a du fumier et ceux où il y a du lisier [...] les limites on les voit ».

« Ça sert à rien de vouloir faire cracher l'herbe, c'est pareil [...] à force de faucher très tôt, le foin n'a pas le temps de grainer et il n'y a plus d'herbe. Il faut laisser grainer, si on ne laisse pas grainer, il va repousser quoi après ? Bah rien... ça sert à rien de faucher trop tôt. Avant, pourquoi ils fauchaient au mois de juillet ? Le foin était mûr. Ils vont faucher fin mai, ils vont faucher à outrance 45 fois et après, ils ressèment. Autant laisser grainer. Certains reviennent de ces pratiques » (Extraits d'entretiens).

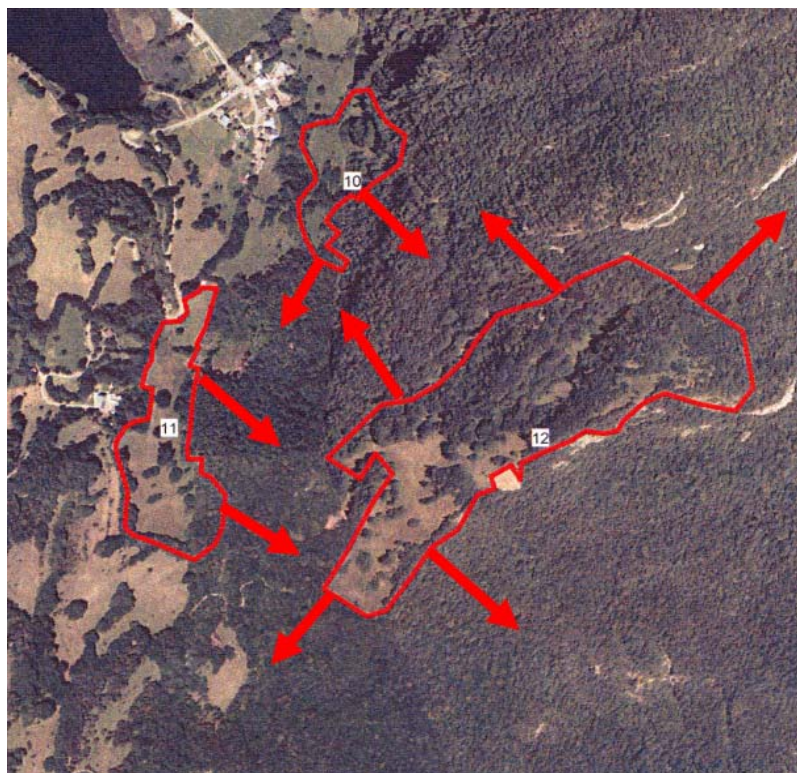
3.2.4 Les prairies mixtes

Les surfaces mixtes servent à la fois pour la pâture et la fauche dont elles sont une variable d'ajustement. Ce sont des parcelles de fond de vallée encore proches du siège d'exploitation. Elles sont suffisamment grandes et planes pour être fauchées. Ces terres sont exploitées selon le système traditionnel des Bauges : pâture en intersaison, une coupe de foin suivie d'un regain en période estivale. Tout comme les terres de pâture et de fauche, les espaces mixtes sont peu fertilisés sur les exploitations caprines.

3.2.5 Les alpages

Comme nous l'avons vu, la pratique de l'alpage est essentielle pour les chevriers du massif. La logique est de monter les chèvres en alpage le plus tôt possible afin de libérer les prairies de fond de vallée pour constituer le stock de foin. Les chèvres laitières montent donc parfois dès le mois de mai et redescendent fin août-début septembre, selon les conditions météorologiques. Il est important de préciser qu'une partie des éleveurs laisse les chèvres « à la bade », c'est-à-dire non parquées ou non gardées, si bien qu'elles sortent des limites de leurs terrains. La surface déclarée à la PAC est donc généralement en deçà de celle qui est effectivement utilisée par le troupeau (Photographie 1). Il existe par ailleurs une catégorie d'espaces non reportés sur le RPG sur lesquels les chevriers mènent les chèvres : les « friches ».

Photographie 1 : Les chèvres ignorent les limites du RPG



Commentaire : située à 1 km environ du siège d'exploitation, à une altitude de 1100 à 1200 m, la montagne de ce chevrier est faite de 3 îlots RPG, d'une surface déclarée de 21 ha, et de 9 ha de bois « *qui sont à tout le monde et à personne* ». Tous ces terrains appartiennent à des propriétaires privés qui ne demandent pas de loyer « *bien au contraire. Tous les ans, ça s'agrandit* ».

Les chèvres montent à la montagne à partir de fin mai- début juin. La machine à traire est installée successivement sur les îlots 10 et 11 qui disposent de points d'eau pour l'abreuvement. Clôturés par des filets sur la limite non boisée, ces îlots sont utilisés comme parcs de nuit. Le chevrier y monte matin et soir pour la traite.

Dans la journée, les chèvres sont conduites dans l'îlot 12, qui n'est pas clôturé. La végétation de ce parc est constituée de « *fruiticés arborescents* » (frênes, noisetiers, hêtres, troènes, épicéa) et d'herbacées - dont le cytise, une légumineuse riche en protéines, considérée comme toxique, qui colore le lait d'estive et donne un « *fromage plus goûteux et plus crémeux* ».

Le chevrier juge cet alpage très intéressant par la variété de végétations qu'il propose au menu de ses chèvres. Elles sont gardées le matin par un jeune du village afin qu'elles mangent des herbacées. Le reste de la journée, le troupeau est « *à la bade* » sous la conduite de la meneuse « *ce qui n'est pas forcément une bonne technique car la chèvre va toujours plus loin pour manger le meilleur* ».

Les chèvres passent ainsi dans un îlot mitoyen appartenant à un éleveur de bovins sous contrat CAD Natura 2000, qui ne peut y monter ses bêtes avant la mi-juillet. Les chèvres mangent les buissons d'aubépines ce qui « *aide bien Jojo (le voisin). Il continue à avoir des appréciations positives pour l'entretien. Ça arrange tout le monde* ».

Ainsi, « *même si elles n'ont pas d'herbe de bonne qualité, les chèvres compensent toujours avec ce qu'elles ont autour... Elles tirent le reste hors des îlots RPG* »

3.2.6 Les « friches »

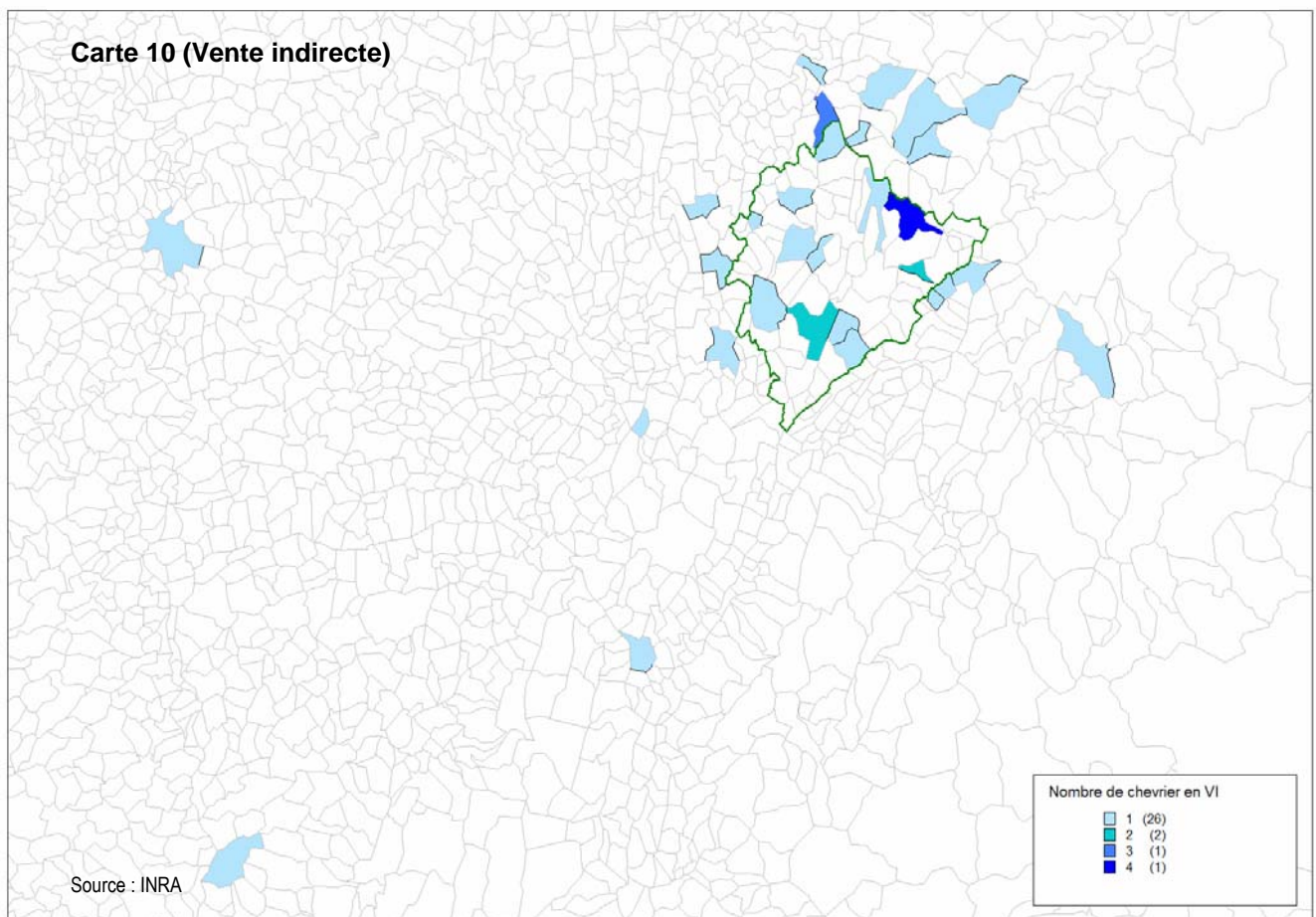
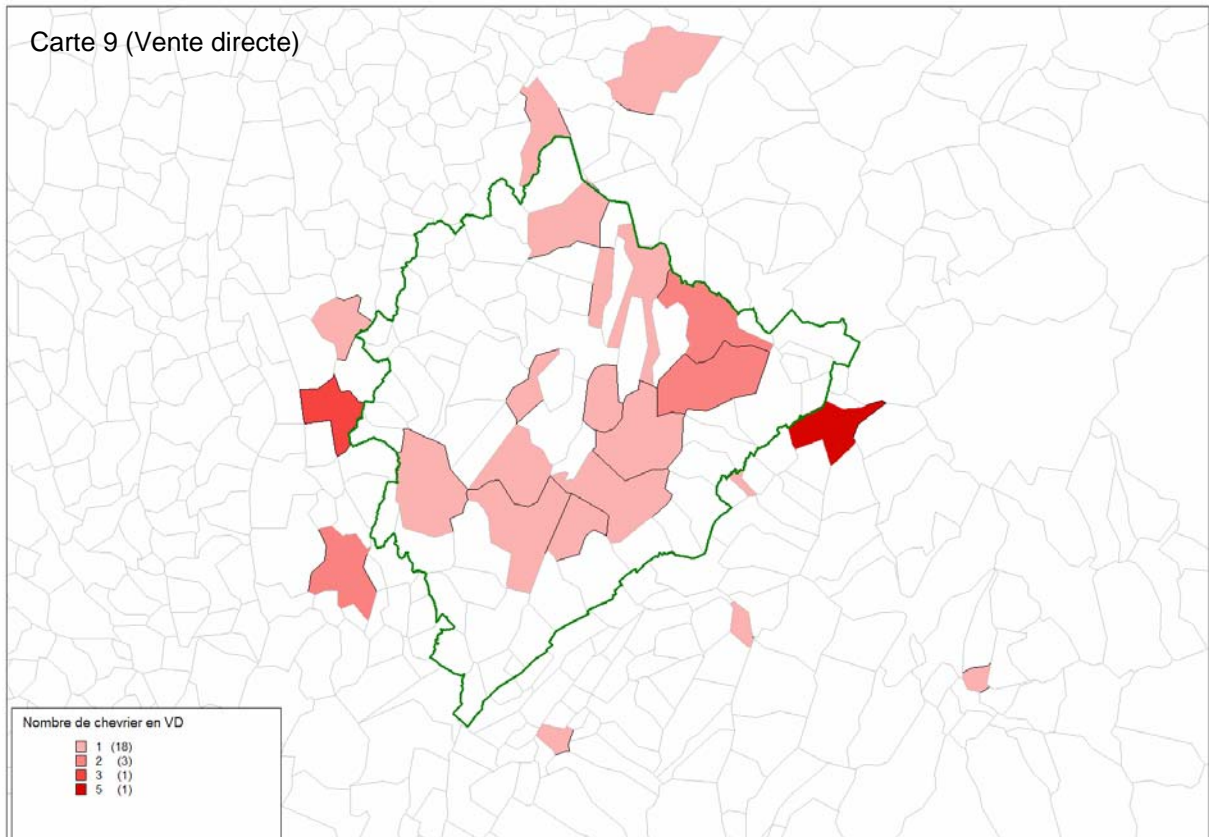
Les côtes embroussaillées, les parcours et les landes arbustives que les éleveurs des Bauges appellent « les friches » sont des espaces soit trop petits pour la pâture des bovins ou pour la fauche, soit trop pentus ou embroussaillés. Les chevriers y mènent leur troupeau, généralement à la demande des voisins, sans déclaration d'exploitation. Parfois des brebis sont associées aux chèvres pour mieux « brouter les côtes ». Dans ce cas là, la chèvre a un rôle social, en rendant service aux propriétaires des « friches ».

Ces « friches », considérées comme dépourvues de valeur fourragère, en trouvent une aux yeux des chevriers. Ils observent ainsi que :

« La chèvre va manger ce qui lui plaît et laisser le reste ». Ces animaux « marchent à la gourmandise » et « se lassent très vite s'il n'y pas une diversité suffisante d'espèces ». C'est pourquoi quand « vous les mettez dans de la merde pour les autres : de la feuille, des ombellifères, des ronces, [...] elles en bouffent à se faire péter le ventre. C'est ce qui fait que les chèvres sont bien dans les friches et produisent du lait. Pour qu'elles fassent du lait, faut qu'elles aiment » (Extraits d'entretiens)

Ces espaces délaissés par les bovins font donc la joie des chèvres, mais aussi des naturalistes.

Carte 9 et 10 : Localisation des bassins de vente directe et indirecte de la production caprine du Massif des Bauges



Photographie 2 : Un magasin aménagé sur le siège d'exploitation d'un chevrier



Source : C. Pérenzin, INRA-LyonII

4. L'ELEVAGE CAPRIN ET SON INSCRIPTION TERRITORIALE

L'activité caprine du Massif des Bauges a la particularité d'utiliser des ressources herbagères locales sur des espaces délaissés par les bovins laitiers, de procéder à une transformation fermière sur place et de commercialiser sa production principalement en vente directe sur les marchés de proximité. Toutes ces pratiques participent fortement à ancrer l'activité caprine et sa production sur le territoire du PNR-MB et valoriser ce dernier.

4.1. Des filières « internes » avec vente de proximité

4.1.1. Transformation fermière

Sur le périmètre du PNR du Massif des Bauges, alors que le lait de vache est collecté et transformé par les laiteries, aucune coopérative ne récolte celui de chèvre. Chaque chevrier transforme son lait sur place à la ferme ou en alpage l'été.

Les types de fromages produits sont influencés par les modes de vies et le milieu (Delfosse, 2007). Ainsi, les populations montagnardes faisaient traditionnellement de gros fromages type gruyère qui se conservaient plusieurs mois. Les Bauges ont développé le gruyère gras et la tom(m)e, qui est un fromage à pâte pressée et à croûte fleurie. Ils en ont adapté la recette à la transformation caprine, ce qui a donné le chevrotin des Bauges. Dans les Aravis, un fromage de plus petite taille et à pâte molle a été développé : le reblochon est sa forme bovine et le chevrotin des Aravis, sa forme caprine (Bérard et Marchenay, 2007). Le développement des caillés lactiques, fromages égouttés, est relativement récent dans les Bauges.

Aujourd'hui, la production fermière du massif donne lieu à une diversité étonnante de fromages, de formes et de formats. Ceci s'explique par l'adaptation des recettes au goût des producteurs, à l'environnement particulier des caves, aux différents stades d'affinage, à la multitude de moules... Ainsi une to(m)m(e) ou un « lactique » n'aura pas le même goût d'une ferme à l'autre. Par ailleurs, l'imagination des chevriers pousse au mariage des fromages avec des épices, des herbes, des fruits secs... Sur le même étal nous pouvons voir se côtoyer tom(m)es, fromages blancs, fromages aux noix, au paprika, aux herbes et autres saveurs.

La pratique de la vente directe est un moteur puissant de cette diversité des productions. Comme le soulignent les éleveurs enquêtés, un étal présentant une diversité de fromages, de saveurs et de couleurs sera plus attractif qu'un étal n'offrant que des tom(m)es.

4.1.2. Une commercialisation locale privilégiant les circuits courts

La production fromagère caprine du massif est écoulée sur les marchés locaux (Carte 9 et 10) par le biais des commerces de proximité, des crémeries et des supermarchés du secteur. Les chevriers s'appuient aussi sur le tissu économique bovin pour commercialiser leurs fromages dans les magasins de vente des coopératives du PNR et des alentours, ce qui permet à ces structures tournées vers l'agrotourisme d'étoffer le plateau de fromages présenté. Très peu de chevriers du massif livrent leurs fromages hors des départements savoyards (2 seulement).

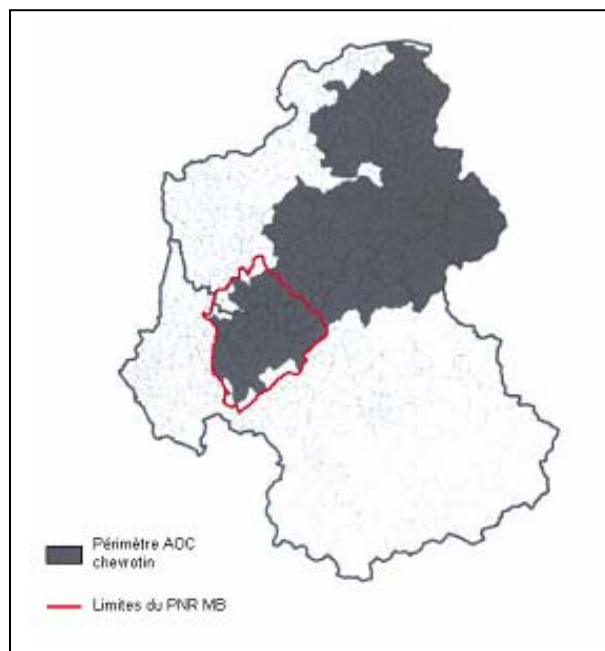
Cependant, les fromages de chèvre sont majoritairement vendus en direct. Cette pratique prend différentes formes. La première est la vente à la ferme. Les clients peuvent être les voisins et amis pour lesquels on n'aménage pas forcément un magasin. L'existence d'un magasin (Photo 2) traduit une vente à la ferme plus structurée et plus importante. Les touristes, orientés par des panneaux installés soit par les chevriers, soit par le Parc, peuvent y trouver parfois d'autres « produits de terroir », achetés à un agriculteur voisin. Certains éleveurs caprins s'appuient sur l'agrotourisme en créant des fermes auberges, où ils organisent des tables d'hôte à partir des fromages de leur production. L'agrotourisme a donc une importance certaine dans la commercialisation. La vente sur les marchés forains est aussi très développée. Elle se passe aussi bien dans les « villes portes » du PNR, comme Chambéry ou Annecy, que dans les bourgs tels Faverges ou Doussard. Même si pour les chevriers *faire le marché* est gourmand en temps de

Tableau 10 : Valorisation d'un litre de lait en euros pour le producteur selon le type de fromage et son mode de commercialisation

	Lieux de commercialisation	Caillé lactique nature	Tom(m)e	Chevrotin
Vente directe	Marchés forains	5,03 €/L	1,12 €/L	1,14 €/L
	Magasin de producteur	2,78 €/L		
Vente indirecte	Supermarché (Tournon)		0,92 €/L	
	Crèmerie (Chambéry)		0,65 €/L	
	Coopératives du PNR	3,73 €/L	0,81 €/L	0,75 €/L
	Boulangerie du PNR		0,78 €/L	

Commentaire : Les prix de vente (TTC) et les poids des fromages nécessaires au calcul de la valorisation d'un litre de lait nous ont été communiqués par les commerces eux-mêmes ou constatés sur les étals. Les quantités de lait par fromage nous ont été communiquées par les chevriers à savoir : pour 1 kg de lactique frais : 3,3 litres de lait. Pour 1 kg de tom(m)e : 13,3 litres de lait. Pour 1 kg de Chevrotin : 14 litres de lait.

Carte 11 : Le PNR sur le périmètre de l'AOC Chevrotin



Source : de Sainte Marie et Chabert, INRA, 2004

Encadré 2 : Principaux points du cahier des charges de l'AOC Chevrotin

- Production fermière
- Au moins 80% de chèvres de race alpine
- Production plafonnée à 800 kg
- 5 mois de pâture sur l'aire de production
- Au moins 1 000m² par chèvre
- Au moins 70% des fourrages en provenance de l'aire de production
- Temps de report maximal du lait de 14 heures
- Durée d'affinage minimum de 21 jours

travail, ils apprécient ces moments de contact avec la clientèle qui donne un écho à leur travail. Il leur arrive aussi parfois de participer à des événements tels que les foires ou autres manifestations occasionnelles comme les portes ouvertes « Clé des champs ».

Alors que les chevriers sont réputés être individualistes, nombre d'entre eux s'inscrivent au sein de structures collectives de vente, tels les magasins de producteurs (à Chambéry et à Albertville). Ces structures associent plusieurs agriculteurs au sein d'une société, et chacun leur tour, ils viennent vendre au magasin. Un chevrier s'est tourné vers un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) pour vendre ses fromages. Ce GIE rassemble 3 agriculteurs qui viennent vendre leur production et celle de leurs associés sur le marché forain d'Annecy. Ces pratiques de vente collective permettent aux chevriers d'économiser du temps de travail pour le réinvestir autre part tout en conservant les avantages de la vente directe, soit la valorisation associée au contact avec leur clientèle.

Ce bassin de commercialisation directe est limité (Carte 9 et 10) car les chevriers ne peuvent transporter leur production à plus de 80 km du siège de l'exploitation sans véhicule réfrigéré. Au delà, ils seraient contraints de mettre leur atelier de transformation aux normes européennes^[7], qui engendre des surcoûts pour ces petites structures. Le penchant des éleveurs caprins pour la vente directe s'explique plus fondamentalement par les différences de valorisation entre cette dernière et la vente à des intermédiaires.

4.1.3. Une valorisation inégale selon les types de fabrication et de commercialisation

La valorisation d'un litre de lait de chèvre est déterminée par deux facteurs. Le premier est le type de produit et le second, son mode de commercialisation. Un kilo de tom(m)e nécessite aussi quatre fois plus de lait qu'un kilo de lactique frais, alors qu'il sera vendu moins cher (Tableau 10). Les caillés lactiques (lait coagulé principalement sous l'action de ferments lactiques) sont bien mieux valorisés que la tom(m)e, qui l'est parfois autant, voire plus que le Chevrotin sous appellation. Or, les pâtes pressées nécessitent plus de lait et une durée d'affinage minimum de 3 semaines. Certains chevriers ne fabriquent de la tom(m)e qu'au moment du pic de lactation de façon à étaler leurs ventes de fromage dans le temps.

Enfin, pour bien comprendre la prédominance de la vente directe chez ces éleveurs extensifs, il est important de noter que la différence entre le prix de revient d'un litre de lait transformé et valorisé en vente directe, et celle d'un litre de lait transformé et valorisé par un intermédiaire, est de forte amplitude. Nous avons relevé une différence pouvant aller jusqu'à 1,30 € par litre de lait transformé pour le même type de fromage (caillé lactique), en faveur de la vente directe (Tableau 10).

4.2. Des fromages à forte typicité hors des systèmes de labellisation

Les « produits de terroir » ont la faveur des consommateurs. Différents labels répondant à cette attente se développent. L'AOC est une stratégie adoptée par les filières laitières bovines de montagne qui entendent ainsi mieux valoriser leur production en la différenciant de celle de plaine. Plus de 80% du lait produit dans les départements savoyards est ainsi transformé en AOC et IGP (85 % dans les Bauges) ce qui procure aux éleveurs une rémunération supérieure de 25 à 50% (reblochon, beaufort) au prix national par litre de lait produit^[8].

Or, les productions caprines sont dans une situation opposée : ce sont les élevages de plaine qui se tournent vers l'AOC, comme nous l'avons vu (Carte 2). Par ailleurs, si les AOC revendiquent la typicité, la typicité des produits ne passe pas obligatoirement par l'AOC, comme le montre le cas des Bauges.

La zone d'appellation du Chevrotin, reconnu en AOC depuis 2002, comprend la plus grande partie du territoire du PNR du Massif des Bauges (Carte 11). Cependant, 2 chevriers seulement ont choisi d'en fabriquer, dont l'un a son siège d'exploitation sur le périmètre de l'AOC mais en

[7] Les ateliers vendant moins de 30% de leur production à des intermédiaires sont dispensés d'agrément européen à condition que celle-ci n'excède pas 250 kg par semaine et que ces intermédiaires soient situés dans un rayon de moins de 80 km du siège d'exploitation (Directive 92/46).

[8] Communication de G. Burleraux, CIELS, au comité Syndical du PNR MB, Doussard, 2 mars 2007

Photographies 3 et 4 : Le chevrotin des Aravis (gauche) et le « chevrotin » des Bauges (droite)



Source : www.cuisine-francaise.com



Source : C. Pérenzin, INRA- Lyon II

Commentaire : Le chevrotin des Aravis, fromage à croûte lavée est depuis l'obtention de l'AOC le seul fromage ayant droit à la dénomination de « Chevrotin ». Les producteurs caprins du Massif des Bauges ont du changer la dénomination de vente de leur fromage, qui d'aspect ressemble à la tom(m)je, mais est plus moelleux. Aucun nom reconnu par la profession n'est venu remplacer celui de « chevrotin des Bauges ».

Encadré 3 : Extraits d'entretiens sur la typicité des fromages et l'incidence de la pâture sur le lait

« Si les chèvres **mangent du cytise, le lait jaunit**, mais je ne sens pas une différence au niveau du fromage, car je ne suis pas objectif. Mais, quand j'ai repris l'alpage en 2002, on a décidé de ne pas le dire aux **clients du marché, qui ont vu que les fromages étaient plus goûtus et crémeux d'eux-mêmes**. Le lait n'est pas le même tout au long de l'année : il **dépend des périodes de lactation et des lieux de pâturage**. Par exemple, quand elles sont sur des pelouses sèches et calcaires où la **biodiversité est importante, le lait est meilleur**, mais on a une **chute de la production**. En revanche, la **fromageabilité est excellente**. »

« Je remarque les changements les plus brutaux **quand je monte en alpage, le fromage est plus parfumé**. Sur le siège, on est à 550 mètres d'altitude, et en montagne, à 1250. C'est ce que j'ai remarqué dès la première année où je suis monté. **Ma tomme est plus grasse, la croûte a plus de fleur**. En revanche, la transformation est la même. »

« Quand les chèvres sont **dans les friches, le lait est différent que quand elles sont nourries au foin**, surtout au niveau protéique. Quand elles sont **dehors, elles font plus de lait**, mais c'est surtout plus d'eau, le lait est dilué. **La mise à l'herbe change le goût et la sensibilité bactériologique des fromages** ».

« Lorsqu'elles sont **en alpage, les chèvres ont plus de lait** : là avec le foin elles ont du lait, mais une fois à l'herbe, elles vont doubler. **Le caillé va changer de consistance** : il va être plus doux et un peu plus dur, le grain se fait différemment. Je le vois au brassage. **Le fromage est plus crémeux et plus doux** quand elles sont à l'herbe. Et puis il faut **revoir les températures de chauffe** quand elles changent d'alimentation. Ça me pose des problèmes de fabrication pendant deux ou trois jours. C'est normal que le fromage change car il n'y a pas les mêmes fleurs en haut et en bas, et **l'herbe est moins haute en alpage, donc plus concentrée**. »

« Les gens sentent que **le fromage est moins typé en hiver qu'en été**, on fait pas le même fromage, c'est certain. »

« **Le produit colle à l'endroit où l'on est** : le fromage que l'on fait ici n'est pas le même que celui fait dix kilomètres plus loin. On aime bien que cela ressorte. L'uniformisation du goût dans la grande distribution a fait énormément de mal. **Ce qui est important**, ce n'est pas qu'on nous dise que notre fromage est bon ou mauvais, mais **différent, qu'on ne fasse pas tous les mêmes fromages**. Je pense que cela **passer par le terroir**, par ce qu'elles mangent, par l'endroit où elles sont, ce qu'elles respirent etc... ».

« **Ce qui est important quand vous faites un marché, c'est l'image qui est véhiculée avec le produit**. Et dans l'inconscient des gens, à partir du moment où vous êtes dans un Parc Naturel Régional, ils sont persuadés qu'ils mangent les petites fleurs de la prairie sur laquelle les chèvres ont mangé. Et **on joue sur l'affectif** quoi... Mais bon, ça c'est **une image qui est à cultiver plus ou moins, ou à développer, ou à orienter** »

dehors du PNR (Alex). Les raisons avancées par les éleveurs caprins du Massif des Bauges pour ne pas s'inscrire dans cette démarche sont autant d'ordre technique qu'économique. Pour comprendre leur réticence, il convient de considérer que les savoir-faire retenus pour l'élaboration du Chevrotin ne sont pas typiquement baujus : le cahier des charges de l'AOC est basé sur la technique 'reblochon' dont l'aire de production correspond au versant haut-savoyard du massif. La cohérence de la zone de l'AOC Chevrotin est donc discutable d'un point de vue historique. Les chevriers du massif ont, en effet, une tradition de fromage à croûte grise type tom(m)e, fromage réputé qu'ils appelaient chevrotin des Bauges^[9]. La reconnaissance en AOC du Chevrotin, dont le cahier des charges correspond à celui des Aravis, a obligé les chevriers du Massif des Bauges à vendre leur production sous une autre dénomination de vente, comme par exemple tom(m)e ou chevraguette (Photos 3 et 4). Par ailleurs, les éleveurs caprins qui, dans leur grande majorité, privilégient la vente directe ne veulent pas faire le fromage AOC car il nécessite plus de temps et de travail du fait du lavement de la croûte. Financièrement, le Chevrotin ne leur paraît pas intéressant puisqu'il ne valorise pas mieux le lait que la tom(m)e, et que son élaboration requiert soit la spécialisation sur l'AOC, soit la construction d'une seconde cave d'affinage, puisque le Chevrotin ne peut pas être affiné dans la même que cave la tom(m)e.

Toutefois, si l'AOC Chevrotin était mieux valorisée, elle attirerait probablement de nouveaux producteurs. En effet, les chevriers du massif n'ont aucune difficulté à répondre au cahier des charges (Encadré 2) : les troupeaux de chèvres sont pour la plupart composés d'Alpines (Alpine chamoisée ou chèvre de Savoie) et sont alimentés bien souvent avec du foin de pays (autoproduit ou acheté). Cependant, l'AOC qui se veut garante du lien entre le territoire de production et la qualité du produit fixe simplement des règles quant à la surface minimum par chèvre et la durée de pâture. Bien qu'étant la seule AOC fromagère sur le massif à comporter des restrictions sur la fertilisation des prairies (interdiction d'épandage de boues d'épuration), le cahier des charges du Chevrotin ne dit rien sur la qualité des ressources fourragères et pastorales du terroir -autrement dit, sur le mode de gestion des surfaces herbagères qui peut être extensif aussi bien qu'intensif. La race retenue dans l'AOC est l'Alpine chamoisée, race communément développée dans les autres régions caprines de France. L'Association pour la défense de la chèvre de Savoie, animal rustique adapté à la montagne, se mobilise afin qu'elle soit reconnue en tant que race différente de la race Alpine. Cette émancipation de la chèvre de Savoie pourrait être un atout pour le développement d'un produit typique des départements savoyards.

Bien que les chevriers ne s'inscrivent pas dans la démarche AOC Chevrotin, le lien entre les produits et le territoire du Massif des Bauges est cependant très fort. A la différence des éleveurs bovins qui sont d'abord des producteurs de lait collecté par un transformateur, les chevriers font le lien entre ce que mangent leurs chèvres, le lait, sa transformation et le goût particulier des fromages (Encadré 3). La quantité de lait, sa couleur, sa richesse protéique et donc sa fromageabilité^[10], et par là même le fromage, son goût, sa texture, son affinage varient selon la nature des ressources fourragères. Les chevriers observent ainsi que la typicité du fromage est davantage marquée en été, lorsque les pratiques sont pastorales, qu'en hiver, quand les chèvres mangent du foin -pas toujours du pays-, et des concentrés.

Ces observations empiriques sur l'influence de l'alimentation des troupeaux sur le produit sont confortées par des travaux scientifiques récents qui ont mis en évidence des relations entre diversité floristique des prairies, diversité microbienne des laits et caractéristiques sensorielles des fromages (Coulon, 2003 ; GIS Alpes du Nord).

Par ailleurs, les liens étroits que les chevriers tissent avec leurs clients sur les marchés ou à travers l'agrotourisme montrent que ceux-ci font bien la différence entre les fromages de chèvre de Poitou-Charente par exemple et les leurs. Ces consommateurs sentent par ailleurs que le fromage d'été n'a pas le même goût que celui d'hiver. Eux aussi, à leur manière, perçoivent l'influence de l'alimentation sur le fromage. Les chevriers du Massif des Bauges peuvent ainsi valoriser l'image d'un produit de terroir de qualité, et ils la cultivent afin de se démarquer des autres chevriers.

[9] *Enquête pastorale 1968*

[10] *Aptitude du lait à être transformé en fromage.*

Photographie 5 : Paille, foin et regain



Source : C.Pérenzin, INRA-Lyon II

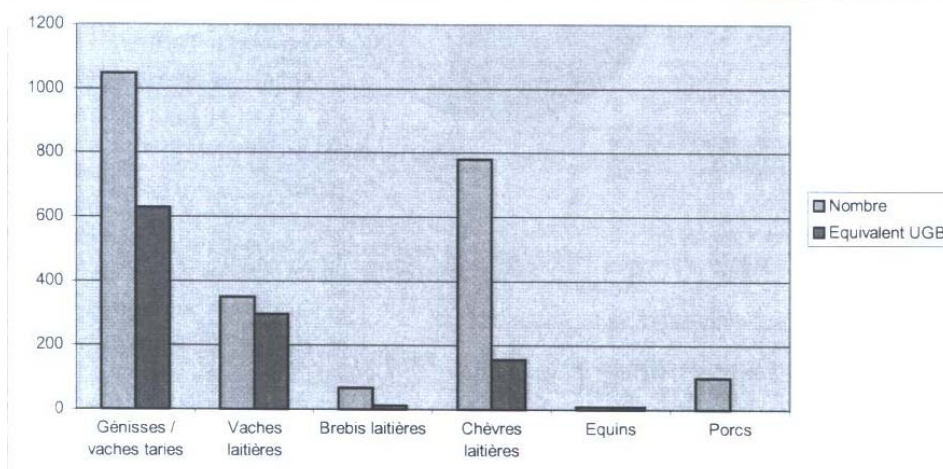
Commentaire : cette photo, prise lors de «La Clé des Champs », est un jeu proposé par l'éleveur. Le but était de reconnaître chacune des ressources présentées et de définir leur utilité.

Photographie 6 : une touriste s'essayant à la traite des chèvres sur une ferme auberge



Source : C.Pérenzin, INRA-Lyon II

Figure 4 : Les animaux inalpés en zone Natura 2000 en 2003.



Source : PNR MB, 2005

4.3. Une activité agricole ouverte à l'échange avec le public

L'inscription des activités des chevriers au sein du territoire s'appuie par ailleurs sur leur ouverture au public et leur implication dans diverses manifestations agricoles. Les exploitations caprines peuvent être un lieu de rencontre et d'échange avec un public curieux et intéressé par le monde agricole.

Deux chevriers sur les 24 enquêtés ont développé une activité d'accueil des touristes par le biais de tables d'hôte et de refuges. Ces acteurs touristiques font découvrir le Massif des Bauges à travers leur activité. Cette pratique est un moyen de commercialisation pour ces chevriers : les repas sont préparés avec les produits de la ferme et des commerces de proximité (boucherie, boulangerie).

Une partie des chevriers du massif participent aux événements telles « Prenez la Clé des Champs » (fermes ouvertes de Savoie et Haute-Savoie), « Itinéraires alpestres » (Randonnées sur les alpages avec rencontre des chevriers, organisées par le PNR MB), « Bienvenue à la Ferme ». Ces manifestations se déroulent sur un air de fête et sont, outre un appui à la commercialisation, une occasion d'échanger avec les visiteurs et de les sensibiliser aux réalités du monde agricole (photos 5 et 6).

Cette ouverture au public répond aussi à une demande sociale émanant des consommateurs, à savoir un regard sur la provenance et les conditions de fabrication de ce qu'ils mangent. Ainsi, ces fermes ouvertes participent à recomposer le lien entre la production et l'alimentation, l'économique et le social, et à développer le territoire en le rendant plus attrayant aux yeux des touristes et des résidents.

4.4. Des systèmes d'élevage extensif favorables à la biodiversité

Autrefois, la mixité des troupeaux sur les alpages maintenait les milieux ouverts. Puis, l'activité bovine laitière se développant dans les fonds de vallée, certains alpages et côtes ont tendance à s'enfricher. Or, comme nous l'avons vu précédemment (§2.3 - Carte 7), ces espaces présentent un intérêt particulier pour les gestionnaires d'espaces naturels. La présence non négligeable des troupeaux de chèvres participe à la bonne conservation de la biodiversité sur des espaces menacés d'embroussaillage (Figure 4).

4.4.1. Sur les milieux naturels remarquables

Le PNR du Massif des Bauges, dont une des missions est la conservation du patrimoine naturel, mobilise les mesures agri-environnementales (MAE) pour encourager la pâture sur les périmètres Natura 2000. Les naturalistes voient dans les contrats d'agriculture durable (CAD) un moyen d'entretien des espaces sensibles. Deux types de CAD ont été mis en place : l'un sur les pelouses sèches remarquables et l'autre sur les alpages Natura 2000 (« Gestion pastorale »). Ces contrats imposent certaines pratiques aux agriculteurs signataires : les dates de mise en alpage et le chargement animal sont fixés, la fertilisation organique ou chimique est interdite ainsi que l'écobuage, et les traitements phytosanitaires sont soumis à l'avis de l'organisme gestionnaire.

5 chevriers sur 24 se sont engagés dans un de ces CAD. Les mesures imposées ne représentent pas de contrainte majeure puisque la plupart d'entre eux ont des pratiques correspondant à ce que ces contrats exigent. Les CAD autorisent par ailleurs une certaine souplesse puisque les éleveurs arrivent à négocier avec le PNR pour ajuster les dates de pâture et le chargement animal. Enfin, ces contrats sont un moyen pour les chevriers d'améliorer leur revenu dans lequel les primes de la PAC sont moins importantes que pour les éleveurs bovins.

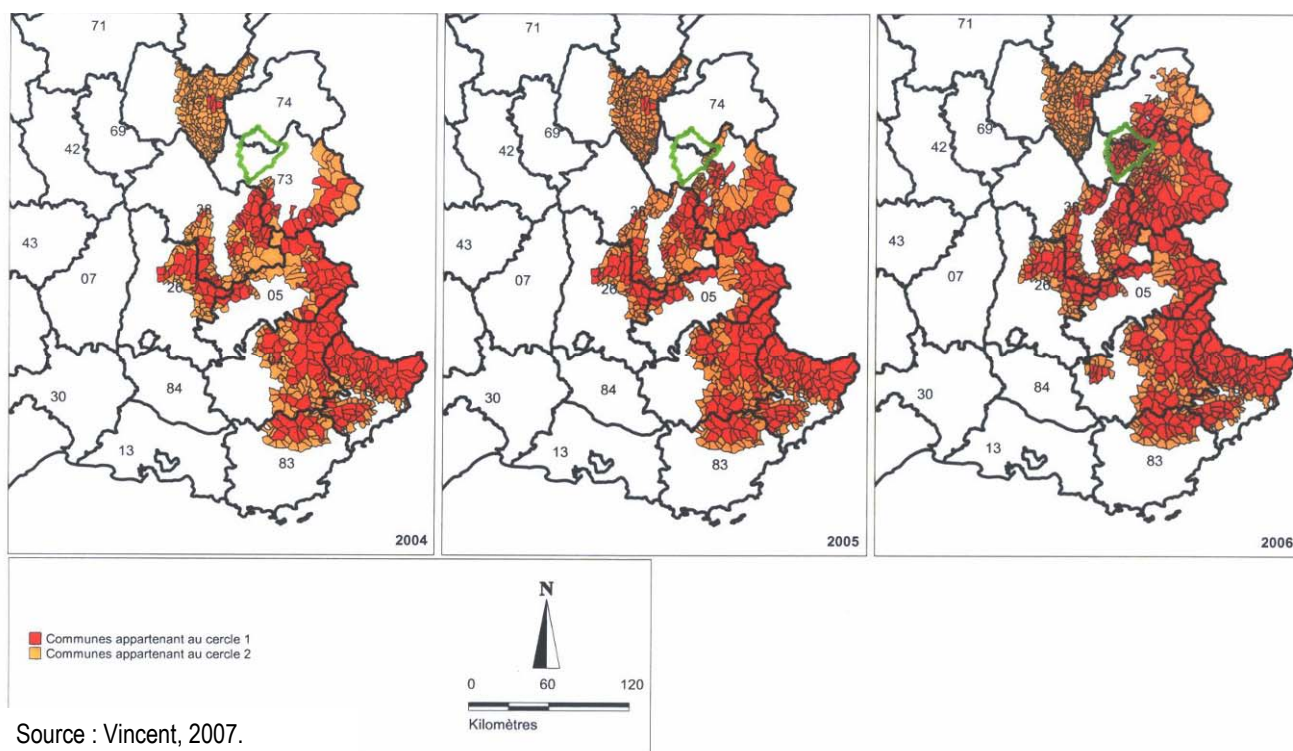
Mais il arrive tout de même que le compromis entre les intérêts agricoles (produire du lait) et les objectifs écologiques (maintenir des habitats remarquables en bon état de conservation) ne soit pas toujours évident à trouver. Les chevriers ne peuvent pas toujours contribuer à l'entretien de milieux que les naturalistes trouvent intéressants du point de vue de la biodiversité : avant tout, ces territoires doivent être suffisamment riches en ressources herbagères pour assurer les besoins de chèvres en lactation, puisque le pic de lait se situe au début de la saison d'alpage.

Tableau 11 : TP sur RPG. Répartition des îlots des chevriers selon les types d'espaces et leur éligibilité potentielle aux MAE

Exploitation	Leysse 1	Haute Combe 2	Cœur des Bauges 5	Total	MAE (hors PHAE)
Alpage	13,17 (40%)	12 (61,6%)	98,58 (77,82%)	123,75	Natura 2000 Gestion pastorale (de 64 à 100 €/ha) Pelouses sèches remarquables (171 €/ha)
LHA (friches)	8,94 (27%)		0,5 (0,40%)	9,44	
Prairie fauche	5 (15%)	3,74 (19,2%)	19,77 (15,61%)	28,51	MAE « T »* Prairies Fleuries (87 €/ha)
Prairie pâture	5,91 (18%)	1,82 (9,35%)		13,63	
Prairie mixte		1,92 (9,85%)	7,82 (6,17%)	9,74	
Surface déclarée en ha	33,02	19,48	126,67	179,17	

* en projet

Carte 12 : Evolution de la mesure 'T' 2004-2006



Commentaire : cette carte donne à voir la progression des zones de présence du loup en l'espace de 3 ans, qui s'étendent aux Alpes du Nord, à l'Ain et au Jura et, ce faisant, aux troupeaux bovins.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges (représenté en vert), est entré dans le territoire de la mesure T en 2006.

4.4.2. Sur la nature ordinaire

Certaines prairies des vallées ont, elles-aussi, une valeur écologique pour les naturalistes du fait de leur richesse floristique (habitats associés ou en mélange) ou de leur fonctionnalité bocagère (haies, prés-vergers, bords de cours d'eau). Là aussi, les intérêts des deux parties pourront bientôt se rencontrer à travers la mesure agri-environnementale territorialisée « Prairie fleurie ». Les chevriers ayant des pratiques extensives sur ces prairies pourraient facilement contracter cette mesure.

Comme le montrent les résultats des 3 enquêtes des travaux pratiques sur RPG (Tableau 11), outre les alpages, la totalité des parcelles de prairies exploitées par les chevriers correspond aux modes de gestion des milieux semi-naturels – prairies de fauche et pâtures de côtes - relevés à l'occasion du premier « Concours des prairies fleuries » organisé en 2007 sur un secteur du PNR (Albanais). Ce concours a été l'occasion de tester et de valider une méthode d'évaluation de la biodiversité de ces milieux (application possible dans le massif des Bauges du nouvel engagement unitaire « Maintien de la richesse floristique des prairies » dans le cadre des MAE T à partir de 2007, PNR MB – INRA, 2007). La mesure « Prairies fleuries », inscrite à l'initiative du PNR MB dans le catalogue des mesures agri-environnementales territorialisées du nouveau Plan de développement rural hexagonal 2007-2013, est économiquement intéressante pour les éleveurs. Pour les naturalistes, elle est intéressante du point de vue de l'importance des surfaces et du dialogue engagé avec les agriculteurs sur les pratiques de gestion permettant le maintien d'une forte biodiversité sur la nature ordinaire.

La contribution de l'élevage caprin à la conservation du riche patrimoine naturel du massif se trouve cependant sérieusement compromise par l'arrivée de loups, animaux qui font l'objet d'autres politiques de protection de la nature en Europe et en France.

4.4.3. Le retour du loup : l'arbre qui cache la forêt de la biodiversité

Le 2 juillet 2005, au cœur du massif, un chevrier voulant défendre son troupeau d'un animal qu'il avait pris pour un chien, abat ce qui se révèle être un loup. Or, les loups sont officiellement absents des Bauges. Cette affaire prend de l'ampleur et donne lieu à un procès, opposant défenseurs de l'animal emblématique de la biodiversité et défenseurs des valeurs pastorales (Vincent, 2006). Si ce sujet est aujourd'hui autant prétexte à la controverse, c'est qu'il y a un problème de responsabilité et de prise en charge de la gestion de la nouvelle et très dynamique population de loups sur le territoire français: si les chasseurs sont responsables de leur gibier et des dégâts qu'il occasionne aux agriculteurs, qui l'est de « *canis lupus* », animal défendu avec tant de ferveur par ses partisans ?

En attendant, les loups gagnent du terrain et le territoire de la mesure « T » s'agrandit d'année en année (Carte 12). Cette mesure vise à réduire les préjudices subits par les éleveurs confrontés à la prédation. Pour bénéficier de la mesure « T », les éleveurs doivent souscrire au Contrat de Protection de l'Environnement Dans les Espaces Ruraux de prévention des attaques de prédateurs sur les troupeaux (CPEDER). Un éleveur du cercle 1 (présence du loup avérée) bénéficie de la mesure pendant cinq ans, et dans le cercle 2 (arrivée probable à court terme), la durée du contrat s'élève à un an. Les critères d'attribution de la mesure « T » dépendent des effectifs déclarés de moutons et de chèvres, du temps de pacage en cercle 1 ou 2, du cercle dans lequel est inscrite la commune. Les investissements tels les chiens de protection, les parcs de nuit (clôtures mobiles électrifiées) sont subventionnés à hauteur de 80%. Cette mesure est financée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sur l'enveloppe des MAE et lui a coûté la bagatelle de 1 800 000 € en 2004 (Vincent, 2007).

Quatre éleveurs du Massif des Bauges ont déclaré avoir été victimes du loup lors de nos enquêtes, qui se sont déroulées avant l'été 2007, durant lequel d'autres éleveurs ont subi des attaques. Le problème du loup n'est donc pas négligeable dans ce massif.

La mesure « T » est une mesure de gestion « passive » du loup au sens où elle repose entièrement sur la protection des troupeaux, protection incombant aux éleveurs : gardiennage renforcé, parcage nocturne des animaux à proximité des chalets, chiens de protection. Bien que

financièrement le CPEDER soit intéressant par les aides auxquelles il donne droit^[11], ce n'est pas une mesure de gestion du loup. Elle oblige les chevriers du massif à modifier profondément leurs pratiques : si auparavant ils laissaient fréquemment leurs chèvres « à la bade », ils se voient contraints désormais de les parquer la nuit. Quant au chien de protection ou patou, les chevriers sont très divisés sur ce sujet : si certains en sont ravis, d'autres le refusent catégoriquement redoutant l'agressivité de ces chiens envers les randonneurs ou même envers les troupeaux.

Peut-on dire que ces mesures de protection préconisées par l'Etat soient efficaces ? Pas franchement. Face au constat d'un changement de comportement des loups (attaques diurnes à proximité des chalets), nous pouvons nous poser la question de l'efficacité de la mesure « T ».

Deux ans après l'arrivée de loups dans les Bauges, la présence de ce grand prédateur attise toujours autant les conflits. Cet été (2007), après l'attaque d'une vache tarine, la tension était à son comble dans le Massif des Bauges. Les chevriers sont las de subir cette situation stressante pour eux et leurs bêtes sans que personne ne prenne la responsabilité de gérer cet animal « *res nullius* » (qui n'appartient à personne).





La protection intégrale et sans condition des loups doit-elle prévaloir sur le riche patrimoine de faune et de flore du Massif des Bauges créé et entretenu par l'élevage ? La biodiversité et l'entretien de ces espaces promus par le PNR risqueraient de se trouver dès lors remis en question.



[11] Un chevrier en cercle 1 nous a indiqué percevoir environ 6 000 € pour la mesure T, un montant sans commune mesure avec ses autres MAE (900€ pour sa Prime Herbagère Agri-environnementale)

Catégorie	Petite région	Equivalent temps plein	Chèvres seules	Chèvres + autre élevage	Autosuf. Fourrag	Pérennité des EA
Alpagistes	Faverger 1	1	30		-	Vulnérable
	Faverger 2	1	60		-	Vulnérable
	Faverger 3	1	60		-	Fragile
	Cœur des Bauges 1	1		+	-	Sans succession
	Hors PNR 1	1	100		+/-	Stabilisée
	Cœur des Bauges 2	2		+	+/-	Stabilisée
	Cœur des Bauges 3	3		+	=	Stabilisée
	Faverger 4	1	40		+/-	Fragile
	Plateau de la Leyse 1	4	120		+/-	Stabilisée
	Hors PNR 2	2	140		=	Stabilisée
	Faverger 5	3		+	=	Stabilisée
	Cœur des Bauges 4	1		+	=	Stabilisée
	Cœur des Bauges 5	4		+	=	Stabilisée
	Haute-Combe 1	1	56		+	Fragile
	Légende : Indice de pérennité, estimée sur la base de critères d'accès au foncier (autonomie fourragère), de taille des troupeaux et de part du travail agricole dans le revenu					
Herbagers	Hors PNR 3	1		+	=	Stabilisée
	Faverger 6	3		+	=	Stabilisée
	Cœur des Bauges 7	2	100		=	Stabilisée
	Faverger 7	2		+	=	Stabilisée
	Haute-Combe 2	2		+	=	Stabilisée
Hors- sol	Cœur des Bauges 8	2	100		=	Stabilisée
	Albanais 1	2	50		=	Fragile
Hors- sol	Plateau de la Leyse 2	1	20		-	Sans succession
	Cœur des Bauges 9	1	70		-	Vulnérable
TOTAL		43	1472			

compromettre la pérennité.

	Sans succession
	Vulnérable
	Fragile
	Stabilisée

Commentaire :

● **sans succession** : 2 exploitations arrivent ou arriveront en fin de parcours, sans être reprises, faute de repreneur et de viabilité du système

● 2 exploitations sont fortement **vulnérables** du fait d'avoir uniquement accès à un alpage, même si elles complètent leurs revenus par l'agrotourisme.

● 4 exploitations **fragiles** : 2 exploitations n'ont pas assez de prairies de fauche. Bien que les revenus des ménages soient complétés par des revenus générés à l'extérieur de la ferme, la pérennité de ces exploitations dépend de leur capacité d'accéder à des espaces leur permettant de faire leurs foins et d'agrandir leurs troupeaux (40 et 60 chèvres laitières respectivement), sauf à changer de système.

1 exploitation est fragile en raison du manque d'assise de sa base fourragère : pas de contrat et terres menacées de « partir à l'urbanisation ».

1 exploitation, bien qu'autosuffisante en ressources fourragères, possède un troupeau de petite taille (50 chèvres), ce qui semble être assez juste pour faire vivre un ménage.

● 16 exploitations **stabilisées**, parmi lesquelles 4 exploitations dont le déficit en ressources herbagères ne paraît pas susceptible de compromettre la pérennité

5. PERSPECTIVES, ENJEUX ET PISTES D'ACTION

Au total, nous avons recensé 36 exploitations caprines, produisant au moins 842 750 litres de lait valorisé entre 0,65 et 5 € le litre, et occupant au moins 43 personnes à temps plein. Cette activité « interstitielle » est donc loin d'être négligeable sur le Massif des Bauges, tant en terme d'emploi que par sa participation à l'animation du territoire, à sa qualité écologique et paysagère. Cependant, toutes les exploitations enquêtées ne sont pas assurées de leur avenir. Certains facteurs les fragilisent.

5.1. Avenir des exploitations caprines

Selon le Syndicat caprin de Haute-Savoie, un troupeau de 70 chèvres laitières peut faire vivre un couple s'il valorise bien sa production. Mais encore faut-il qu'il soit assis sur une base herbagère solide. Le manque d'espace libre en fond de vallée oblige les chevriers à acheter du foin et les empêche de développer leur exploitation. Nous pouvons observer dans le Tableau 12 la corrélation entre la bonne santé des exploitations et leur autosuffisance fourragère. Aujourd'hui, 10 exploitations caprines sur 24 ne sont pas autosuffisantes en ressources herbagères. Mis à part le cas d'un éleveur âgé, ce déficit en ressources fourragères est imputable au manque de terres mécanisables dû à la monopolisation de l'espace agricole par les exploitations bovines et à l'empiétement de l'urbanisation.

La taille du troupeau est également une variable importante à prendre en compte. Les exploitations les plus importantes comme les 9 élevages mixtes (chèvres et vaches laitières ou chèvres et brebis laitières) ou bien encore les 6 exploitations ayant un troupeau de chèvres supérieur ou égal à 100 laitières sont généralement autosuffisantes ou au moins en grande partie. Au final, nous avons sur le Massif des Bauges 2 exploitations sans succession et 5 à l'avenir incertain : 291 chèvres et 126 100 litres de lait (19,77% de l'effectif caprin et 16,10% de sa production laitière) risquent ainsi de disparaître dans les années à venir.

D'autres facteurs que l'assise foncière et la taille du troupeau influent sur l'avenir des exploitations caprines présentes aujourd'hui sur le Massif des Bauges.

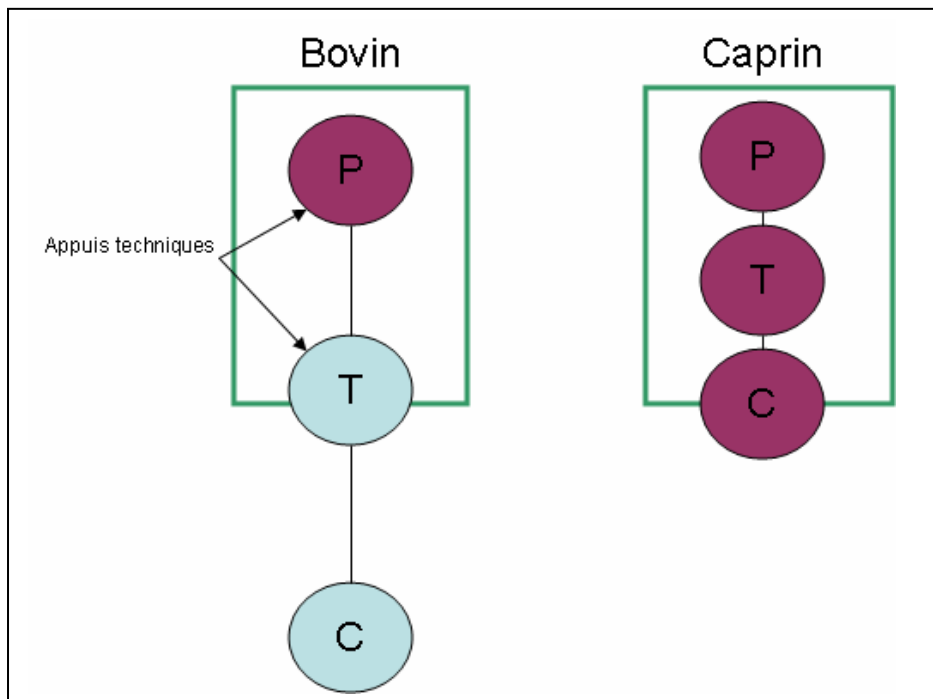
L'arrivée de loups sur les alpages est un fait inquiétant. Cette nouvelle donne menace tout particulièrement les exploitations caprines, qui sont en première ligne : 17 des 24 chevriers enquêtés pratiquent l'alpage et sont, ou seront, confrontés à cette menace. Les herbagers aussi sont concernés, notamment lorsque les chèvres pâturent à proximité des bois sur des terres se trouvant en retrait des villages.

Pour penser l'avenir des exploitations caprines actuelles, nous devons également les inscrire dans un contexte plus global, et poser la question de l'évolution des exploitations bovines avec la perspective programmée de la fin des quotas laitiers en 2011 (voire avant).

Ces quotas ont offert une protection aux éleveurs de montagne car ils sont liés au foncier et gérés au niveau des départements savoyards (et non pas des entreprises ou groupes laitiers). D'un autre côté, la demande en fromage de chèvre et l'importance du déficit de l'offre au niveau national tirent les prix du lait à la hausse dans un marché qui s'est développé hors protection. Il se pourrait ainsi que certains éleveurs du massif soient tentés de tourner vers l'activité caprine comme l'ont fait 4 des 5 exploitations caprines spécialisées qui au départ élevaient des vaches. De par leurs acquis matériels et fonciers, des éleveurs bovins mixtes (ou non) pourraient suivre la même trajectoire, qui conduit à des exploitations caprines de taille relativement importante.

Face à cette hypothèse, deux *scenarii* sont envisageables. Le premier serait la coexistence sur le territoire du Massif des Bauges de deux systèmes différents : l'un pastoral (les chevriers actuels s'appuyant sur les alpages et la vente directe sur les marchés de proximité), et l'autre herbager qui s'orienterait vers des marchés plus éloignés en se tournant vers les productions de qualité, telle l'AOC Chevrotin. Ce premier scénario est optimiste puisqu'il permettrait aux chevriers en place et aux nouveaux de coexister sur le même territoire sans se livrer à une concurrence fratricide pour l'accès au marché.

Figure 5: Modélisation des modes d'organisation des activités d'élevage dans le Massif des Bauges : logique verticale et logique territoriale



Commentaire : Les lettres représentent les différentes opérations de la chaîne de production :
 P = Production de lait,
 T = Transformation
 C = Commercialisation.

Les **circles de couleur** représentent les exploitations agricoles, et le **rectangle vert**, le territoire du PNR du Massif des Bauges

Les activités d'élevage bovin sont organisées selon une logique de filière, qui segmente les différentes étapes de la production de lait à la commercialisation du fromage entre des acteurs spécialisés : éleveurs, laiteries, distributeurs. Un tiers du lait de vache produit dans le Massif des Bauges est transformé par des laiteries situées en dehors du territoire tandis les fromages sont pour l'essentiel commercialisés en circuits longs, sur des marchés extérieurs (Vaudaine *et al.*, 2006).

La logique d'organisation des activités caprines dans le Massif des Bauges est différente. Toutes les étapes de la production de lait jusqu'à la mise en marché, sont assurées par le chevrier, véritable « homme filière ». La commercialisation s'effectue essentiellement en circuit court, sur des marchés locaux. Ainsi, production, transformation et commercialisation sont territorialisées.

Le second scénario l'est beaucoup moins. Il consiste en l'effacement d'une partie des structures actuelles au profit de nouvelles plus performantes sur le plan de la productivité mais dont l'ancrage au territoire est incertain. En effet, la seule AOC caprine pouvant être produite dans le Massif des Bauges est un fromage fermier, c'est à dire devant être transformé à la ferme avec le lait d'un seul troupeau.

5.2. Pistes d'action pour consolider les exploitations caprines

5.2.1. Un mode d'organisation territorial à conforter

Si les exploitations caprines vulnérables disparaissent en raison d'une instabilité ou d'un manque de base foncière en fond de vallée, ou bien sous la menace des loups, nous sommes en droit de nous demander ce qu'il adviendrait des espaces aujourd'hui pâturés par les chèvres (alpages riches en biodiversité et espaces trop petits, trop embroussaillés ou pentus pour être occupés par les vaches). Outre l'aspect esthétique (ouverture du paysage), la pâture participe à la conservation des écosystèmes, ce que le PNR s'emploie à favoriser à travers les contrats agri-environnementaux (CAD, MAE « gestion pastorale » et « prairies fleuries »). Mais si les exploitations vulnérables venaient à disparaître de ces espaces qu'advient-il du réseau Natura 2000 sur le massif dont l'existence est, rappelons le, une obligation vis-à-vis de l'Union européenne ?

Par ailleurs, les élevages caprins participent au dynamisme économique et social du Massif des Bauges. Le fait de conserver des activités agricoles sur le territoire et donc des hommes, participe à faire vivre les commerces et écoles des communes rurales. Les exploitations caprines du massif sont aussi inscrites dans une dynamique d'animation du territoire en s'ouvrant au public, par la vente directe à la ferme ou au chalet d'alpage, par la création de refuges et tables d'hôte, ou par leur participation à diverses manifestations agricoles (*Clé des Champs, Itinéraires alpestres...*). Par ce biais, les exploitations caprines participent à dynamiser l'espace rural et à créer une petite économie qui contribue à la renommée et à l'attractivité du Massif des Bauges.

Outre leur participation à la conservation de la biodiversité, au dynamisme économique et social, les exploitations caprines sont garantes des traditions d'alpage laitier, intrinsèques à l'identité du massif, qui font l'objet d'action de relance depuis plusieurs années^[12]. La plupart des chevriers continuent à transhumer les troupeaux vers les alpages, lieux de résidence des hommes et de leurs bêtes le temps de la saison estivale. Les chevriers élaborent une grande diversité de fromages qui reflète le territoire. Qu'il s'agisse des pâtes pressées aussi bien que des caillés lactiques, la typicité de ces productions se fonde sur une fabrication fermière au lait cru et une alimentation du troupeau à base de ressources locales.

Cependant, l'activité caprine est organisée différemment de l'activité bovine. Quand les exploitations bovines sont la plupart du temps des structures productrices de lait, les chevriers sont en quelque sorte des « hommes-filière » : ils en réunissent tous les maillons au sein de leur exploitation, depuis la production de la matière première jusqu'à la mise en marché du produit final (Figure 4). Les éleveurs caprins structurent ainsi leurs exploitations selon leurs besoins, leurs compétences et leurs envies, d'où une grande diversité de configurations : certains se tournent vers l'agrotourisme, d'autres élèvent des troupeaux mixtes, tous valorisent individuellement ou collectivement des circuits de proximité. Les chevriers privilégient ainsi une logique territoriale, basée sur l'utilisation des ressources locales. Ces exploitations fonctionnent pour la plupart très bien ainsi, et ne demandent pas à être 'normalisées' suivant une logique de filière classique. Mais ce n'est pas pour autant qu'elles n'ont pas besoin d'être soutenues par certaines actions, notamment d'appui technique. Pour que ces exploitations continuent d'exister et d'apporter au territoire du Massif des Bauges, l'action peut s'orienter dans plusieurs directions tout en respectant ce mode d'organisation territorial.

5.2.2. Agir pour maintenir et stimuler une commercialisation directe locale, assurant une valorisation satisfaisante de la production

Au vu de la différence de valorisation des productions selon les circuits de commercialisation, le maintien et le développement de circuits directs locaux constituent des enjeux majeurs pour

[12] Dossier « Alpages : une tradition d'avenir », *L'Echo, Le journal du Parc*, n°16, juillet 2005

l'élevage caprin du massif. Cette action passe d'abord par une promotion des productions caprines qui peut emprunter deux voies complémentaires.

- ***Développer les marques et labels de qualité***

La première action serait le développement de la marque « Parc » sur les fromages de chèvre, comme cela est en cours sur le PNR de Chartreuse voisin. En effet, la marque « Parc » vise à labelliser des entreprises respectueuses de l'environnement et travaillant artisanalement sur le territoire des PNR. Son obtention est basée sur l'établissement d'un cahier des charges définissant les pratiques à adopter ou les objectifs à respecter.

La marque « Parc » valoriserait le lien en typicité du fromage et biodiversité. Le contenu de son cahier des charges serait exprimé en quelques règles simples : production fermière au lait cru et critères de qualité agri-écologique des ressources herbagères utilisées pour l'alimentation de base des chèvres (alpages, landes et parcours, pâtures et prairies fleuries). Cette marque pourra également être accordée aux fermes-auberges, puisqu'elle peut aussi bien s'appliquer à des produits qu'à des services. Le PNR du Massif des Bauges a travaillé sur la marque « Parc » pour la viande de cabri lorsqu'il a fait la démarche pour la viande bovine. Cette marque est donc prête à être développée à la demande des chevriers. La plupart valorisent les cabris dans leur cercle de connaissances si bien qu'elle ne leur est pas d'une grande utilité. En revanche, mettre en valeur les productions et les fermes-auberges grâce à cette labellisation leur serait probablement plus bénéfique. La marque « Parc » ne serait pas un moyen de mieux valoriser les productions mais plutôt un moyen de lutte contre la concurrence sur les marchés. Si pour les chevriers elle est un avantage quant à la commercialisation de leur production, elle est pour les naturalistes une garantie écologique puisqu'elle « *revendique le respect de l'environnement et contribue au renforcement de sa richesse* » [13].

Le soutien à apporter à l'AOC Chevrotin s'inscrit dans cette même logique. A l'heure actuelle, les producteurs caprins du Massif des Bauges n'utilisent guère cet outil. Il pourrait cependant trouver un intérêt en cas d'accroissement conséquent de la production de lait du fait de reconversions d'élevages bovins ou de développement d'élevages existants (herbagers). L'AOC pourrait ainsi permettre la valorisation d'une partie de la production par des circuits longs qui restent encore aujourd'hui à développer selon le syndicat du Chevrotin. Elle permettrait également d'attacher le produit au territoire et à ses ressources herbagères. Le développement de l'AOC sur le Massif des Bauges requiert, en premier lieu, une mise aux normes européennes des bâtiments d'élevage et de transformation (fromagerie, cave) sur laquelle pourraient porter les actions d'appui aux éleveurs caprins, alpagistes et herbagers. Et, pourquoi pas ?, vers la mise en place d'une collecte du lait de chèvre qui éviterait la saturation des marchés locaux, tous les éleveurs bovins ne sachant pas faire du fromage.

- ***Promouvoir un plateau de fromages des Bauges***

La seconde action serait une communication sur un plateau de fromages du Massif des Bauges, associant les fromages de chèvre aux fromages de vache produits sur le territoire, AOC en particulier. Les magasins des fruitières sont, comme on l'a vu, demandeurs de fromages de chèvre pour élargir la gamme proposée à leurs clients. Communiquer sur ce « panier de biens » ne ferait qu'asseoir la notoriété fromagère du territoire.

Les actions d'aide à la commercialisation n'en seraient que plus efficaces. Bien que le PNR soit déjà engagé dans cette voie (Itinéraires Alpestres par exemple), il serait intéressant de développer une signalétique harmonieuse de la vente directe, y compris sur les alpages, ce que réclament certains chevriers. Le développement de structures collectives de vente, tels les GIE ou un magasin de vente des produits du PNR MB dans une des villes porte, pourrait être un écho au développement d'un plateau de fromages des Bauges et une voie de commercialisation pour l'ensemble des producteurs du massif.

5.2.3. Faire leur place aux chevriers sur le Massif des Bauges

Le PNR du Massif des Bauges mène des actions associant intérêts écologiques et intérêts agricoles. Les mesures agri-environnementales sur les espaces Natura 2000 et sur les espaces plus ordinaires (projet de MAE « Prairies fleuries ») sont des aides économiques pour les agriculteurs

[13] http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/decouvrir/produit-terroir.asp#a_marque

Encadré 4 : Vivre avec le loup (extrait d'enquête)

« On a subi 3 attaques l'année dernière, et 18 chèvres ont disparu. On n'a pas pu être indemnisé pour toutes les chèvres car il faut que quand on retrouve la chèvre, la boucle soit encore à l'oreille. En plus, les indemnités ne portent que sur les chèvres en lactation. Et puis, je vous raconte pas ! Une attaque de loup sur un troupeau, ça a de gros impacts : les bêtes sont stressées et font 50% de lait en moins qui n'est bien sûr pas indemnisé. Et elles ont un comportement différent, pas pareil que d'habitude. Le troupeau s'est divisé en deux et les reproductions ont été plus tardives. [...] Les chèvres sont à présent surveillées la journée et rentrées la nuit. On a un chien, mais il est encore petit. »

en contrepartie de modes de gestion permettant de produire une certaine qualité environnementale. Cependant, ces mesures ne suffisent pas à garantir la pérennité des exploitations pour lesquelles l'étroitesse des surfaces de prés et de prairies de fauche est un facteur de vulnérabilité. Les chevriers ont parfois des difficultés à trouver leur place parmi les exploitations ayant des vaches laitières, mais surtout, face au grignotage des terres agricoles par l'urbanisation. Celui-ci menace autant les bases fourragères caprines que bovines, alors qu'elles sont indispensables aux AOC qui requièrent que l'alimentation des laitières provienne pour l'essentiel de l'aire de production.

Sous réserve que les chevriers aient les capacités techniques (bâtiment, matériel...) pour produire davantage de fourrage, le PNR pourrait participer à la mobilisation d'outils du droit de l'urbanisme afin de permettre aux éleveurs laitiers d'avoir assez de terre en fond de vallée pour sécuriser leur base fourragère.

Les PNR sont reconnus par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 comme des outils de gestion et d'aménagement du territoire. Ils sont associés aux communes et aux communautés de communes en ce qui concerne l'établissement des documents d'urbanisme. Si les PNR n'ont pas la possibilité d'instaurer des périmètres de protection des surfaces agricoles, ils peuvent en revanche contribuer à un consensus quant à la protection des zones les plus sensibles par la discussion avec les communes et les communautés de communes

Cela peut se traduire au niveau départemental par la mise en place de « Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains » là où la pression foncière est particulièrement problématique. Ce nouveau dispositif (juillet 2006) permet d'exercer un droit de préemption sur des espaces menacés d'artificialisation et de les acquérir – et, pourquoi pas, de proposer un bail agri-environnemental aux éleveurs ? Au niveau communal, l'établissement de Zones Agricoles Protégées (ZAP) qui, bien que n'interdisant pas le changement de mode d'occupation des sols, permet la concertation des acteurs territoriaux afin que ces derniers prennent bien conscience de l'importance à pérenniser la vocation agricole.

Dans le même ordre d'idée, il serait bénéfique de clarifier la situation des terres communales. Les droits d'usage héréditaires détenus par les habitants, dont certains ne sont pas ou plus agriculteurs, empêchent parfois le développement de l'activité agricole en général et des chevriers en particulier, comme cela est notamment le cas sur le plateau de la Leysse. Certaines communes ont entrepris un travail de mise à plat, qu'il conviendrait d'encourager plus systématiquement.

5.2.4. Oeuvrer pour une compatibilité des dispositifs de protection de la biodiversité

La politique de gestion actuelle du loup, telle qu'elle est définie dans le « Plan d'action sur le 2005-2008 », ne satisfait personne. Dans le Massif des Bauges, la situation des éleveurs caprins est très difficile. Les chevriers et leurs animaux sont face à une situation stressante ayant des répercussions financières et psychologiques sur les hommes et les bêtes (Encadré 4). La politique de gestion passive actuelle, chargée de gérer les troupeaux face au loup et non les loups eux-mêmes, conduira probablement à l'abandon des alpages, à l'épuisement des crédits des MAE, crédits sur lesquels est prélevée la mesure « T », et en fin de compte, au braconnage.

Face à la situation, un « Comité de veille loup-Bauges » a été mis en place par le PNR. Il a pour mission le soutien aux agriculteurs dans leur démarche de protection des troupeaux, de constat en cas d'attaque et de suivi de l'espèce. Le 17 août 2007, cette cellule a pris position sur ce dossier épineux en faisant « la requête d'un tir de prélèvement » auprès des autorités préfectorales. La position de la FDSEA 73, tout comme celle de certains élus (Canton du Châtelard) ayant écrit au Président de la République est claire : il faut déclasser le loup de la liste des espèces strictement protégées en espèce protégée sur le territoire français^[14], comme la Convention de Berne l'autorise, afin que les efforts d'entretien et de restauration des alpages n'aient pas été entrepris en vain.

[14] La Convention de Berne a été promulguée en 1979 et ratifiée par la France en 1990, à une époque où les loups étaient absents du territoire national, si bien qu'aucune réserve n'a alors été émise.

Autorisés et réalisés sous contrôle de l'Etat, les tirs de « prélèvement » ne servent qu'à calmer les esprits mais ils ne garantissent pas une gestion effective de la jeune et dynamique population de loups dont la régulation suppose d'autres moyens d'intervention que la seule protection des troupeaux. Si une telle décision politique n'est pas du ressort des élus, le PNR, en sa qualité de co-gestionnaire de la Réserve de Chasse des Bauges, pourrait en revanche œuvrer pour qu'un dispositif de suivi et de surveillance des loups à l'échelle du massif soit mis en place par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les biologistes du CNRS. L'expérience acquise sur d'autres espèces de faune sauvage en matière de suivi et de connaissance de leurs comportements pourrait ainsi être utilement mise à contribution. Un tel dispositif permettrait d'avertir l'éleveur risquant de se trouver confronté à une attaque de loup afin qu'il puisse déclencher des tirs d'effarouchement en cas de besoin au lieu de vivre en permanence dans la hantise. De même, les autorisations de tir de prélèvement seraient probablement plus efficaces, les loups n'étant plus choisis au hasard de leur rencontre avec les tireurs mais en raison de leur comportement vis-à-vis des troupeaux domestiques.

PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bérard L., Marchenay P.**, 2007. *Les fromages des Alpes du Nord, une culture de montagne*, Ed. Le Dauphiné Libéré, 52p
- Coulon J.B.**, 2003. Les Alpes du Nord : pratiques d'élevage, production laitière et caractéristiques des fromages, *INRA Mensuel*, 117, 20-29
- Delfosse C.**, 2007. *La France fromagère*, coll « Mondes ruraux contemporains », Ed. de la Boutique de l'histoire, 267 p.
- Delfosse C.**, 1998. De l'illustration du genre de vie pastoral au produit patrimonial. Le statut du fromage de montagne dans les travaux des géographes alpins depuis 1920, *Revue de géographie alpine*, 4, T. 86, pp. 15-33
- Directive 92/46** arrêtant les règles sanitaires pour la production et la mise sur le marché de lait cru, de lait traité thermiquement et de produits à base de lait.
- Enquête pastorale 1968**
- Guérin J.P.**, 2005. *Les Bauges. Entre lacs et Isère*, Chambéry. PNR Bauges /Soc. Savoisiennne Histoire et archéologie, 350p.
- Hauwuy A., Fleury P.**, 2005. *Une agriculture s'appuyant sur la biodiversité des écosystèmes prairiaux et microbiens : l'exemple des zones de montagne des Alpes du Nord, avec des systèmes laitiers destinés à la production de fromages typés*, communiqué du GIS Alpes du Nord, Conférence Internationale Biodiversité : Science et gouvernance, Paris.
- Institut de l'Elevage**, 2006. *Les systèmes caprins en France- Evolution des structures et résultats technico-économiques*, 16p.
- Le Jaouen J-C., Institut de l'Elevage, DGCCRF**, 1993. *Guide national des bonnes pratiques en production fromagères fermière*, 231 p.
- Le Jaouen J-C., Barbin G., Guinamard C.**, 2003. La France caprine se redessine, *La Chèvre*, 255, 13-23.
- Le Jaouen J-C.**, 2003. La chèvre au XXe siècle, les grandes mutations de l'élevage caprin, *La Chèvre*, 254, 16-23.
- Meuret M.**, 2003. Le point de vue de la chèvre sur le pâturage, *La Chèvre*, 258, 16-19.
- Palisse M.**, 2006. *Les Bauges, entre projets institutionnels et dynamiques locales : patrimoine, territoire et nouveau lieux de politiques*, thèse sous la direction de JB Martin, Lyon 2.
- de Sainte Marie C., Chabert J-P.**, 2004. *Contribution au débat du PNR du Massif des Bauges sur les liens entre produit et terroir dans le cadre de la révision de la charte*, INRA-SAD, UR767 Ecodéveloppement, Avignon 8 p.
- de Sainte Marie C., Chabert J-P., Géniaux G., Delfosse C.**, 2005. *Quelle articulation entre l'économie de l'élevage et l'économie de la biodiversité ? Propositions méthodologiques pour intégrer la qualité des écosystèmes herbagers dans la définition de la qualité des fromages pouvant être produits sur le territoire du Parc naturel régional du Massif des Bauges*. Proposition de programme de recherche 2005-2007 INRA-SAD, Unité d'Eco développement, 10 p.
- Pérenzin C.**, 2006. *Les producteurs caprins du PNR de Chartreuse, rôles et liens au territoire*, Mémoire de Master 1 Recherche, Université Lyon II, 167 p. [sous la direction de C. Delfosse].
- Pérenzin C.**, 2006. *Les producteurs caprins du PNR du Massif des Bauges, une diversité d'élevage en lien à un territoire multi-usage*, Mémoire de Master 2 Recherche, Université Lyon II & INRA-SAD, UR767 Ecodéveloppement, Avignon, 207 p. [sous la direction de C. Delfosse et C. de Sainte Marie].
- PNR Bauges, GIS Alpes du Nord**, 2000. *L'agriculture du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges : des terroirs, des hommes, des produits*, Le Châtelard, 23 p.
- PNR Bauges**, 2004. *Atlas diagnostic*, Le Châtelard, 12 p.
- PNR Bauges**, 2006. *Nouvelle charte 2007-2017. Rapport d'orientations stratégiques*. Le Châtelard.
- Raveneau**, 2005. *Le livre de la chèvre*, Paris, Rustica, 127p.
- Toussaint G.**, 2001. *L'élevage des chèvres*, Paris, De Vecchi, 189 p.
- Vaudaine T, de Sainte Marie C., Delfosse C.**, 2006. *L'économie laitière du massif des Bauges entre logique de marché et ancrage territorial*, Synthèse du mémoire, INRA-Ecodéveloppement, PNR MB, Univ. Lyon II.
- Vincent M.**, 2006. Jugés pour abattage et transport de loup dans une zone reconnue officiellement sans loup. *La Lettre du Mérinos*, 163.
- Vincent M.**, 2007. *Eleveurs de moutons et bergers entre Crau et Queyras. Evolution du pastoralisme méditerranéen sous l'effet des politiques de agri-environnement et du loup*, mémoire de l'EHESS- INRA Ecodéveloppement, 311p.
- www.terredeliens.org/spip.php?article230 (préservation des terres agricoles)
- <http://www.inao.gouv.fr/> (décretset règlements techniques des AOC caprines)
- Dossier « Loup et pastoralisme », INRA Avignon, Unité Ecodéveloppement : http://www.avignon.inra.fr/les_recherches_1/liste_des_unites/ecodeveloppement_1/dossiers_et_debat_s/dossier_loup_et_pastoralisme_contributions_aux_debats